

Conférence du désarmement

Français

Compte rendu définitif de la mille cinq cent quatre-vingt-treizième séance plénièreTenue au Palais des Nations, à Genève, le mercredi 1^{er} septembre 2021, à 10 h 5*Président(e)* : M. Frank Tressler Zamorano (Chili)

Le Président (*parle en espagnol*) : Je déclare ouverte la 1593^e séance plénière de la Conférence du désarmement. Chers collègues, Mesdames et Messieurs, avant de passer à nos travaux du jour, j'ai le plaisir de souhaiter chaleureusement la bienvenue à un nouveau collègue qui a pris ses fonctions de Représentant de son gouvernement à la Conférence. Nous souhaitons la bienvenue à l'Ambassadeur Thomas Göbel, Représentant permanent de l'Allemagne.

M. Göbel (Allemagne) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord, moi aussi, à vous remercier de m'accueillir chaleureusement comme vous venez de le faire et de me présenter d'emblée à la Conférence du désarmement. Je suis très honoré et heureux de prendre la parole dans cette instance pour la première fois.

Je viens de remettre ma lettre d'accréditation à l'Ambassadeur Tressler Zamorano et plus tard dans la matinée, je vais également rencontrer la Secrétaire générale de la Conférence, mais j'étais impatient de faire la connaissance de chacun d'entre vous, chers collègues, et de me familiariser avec cette enceinte où de nombreuses conventions de premier ordre ont été examinées et entérinées. Je suis néanmoins conscient du fait que nous ne sommes pas réunis dans la salle historique en raison des nombreux travaux en cours dans le bâtiment. Nous espérons tous voir les séances reprendre dans notre enceinte habituelle.

Je me réjouis à la perspective de travailler avec vous afin de donner suite à tous les grands accomplissements qui ont pu être réalisés et qui seront réalisés dans les prochaines années. Mon ministre a pris la parole devant la Conférence en février 2021 et a déclaré qu'il s'agissait d'une année charnière pour la maîtrise des armements. Cette déclaration s'inscrivait à ce moment-là dans un contexte de prorogation du nouveau Traité START. La pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et ses restrictions sanitaires ainsi que le report de plusieurs conférences majeures – la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires pour n'en citer qu'une seule – ont sans nul doute compliqué la situation et peut-être nuï à la visibilité de la question. Je suis toutefois convaincu que ce nouveau cadre reste une réalité dont l'Allemagne est disposée à tirer pleinement parti à l'heure d'examiner les différents points à l'ordre du jour.

Je ne veux pas abuser du temps précieux dont vous disposez aujourd'hui et je vais m'arrêter ici. Je sais que vous devez examiner le très important rapport de la Conférence et y apporter la touche finale, alors permettez-moi de vous faire part à nouveau de mon impatience à travailler étroitement avec chacun d'entre vous ici à Genève et je compte sur votre soutien et également sur votre indulgence pour mes débuts dans cette instance. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Au nom de mon gouvernement et de la Conférence du désarmement, je tiens à réaffirmer notre coopération et notre appui sans faille dans vos nouvelles fonctions.

Mesdames et Messieurs les représentants, comme vous vous en souvenez, il reste quelques intervenants souhaitant s'exprimer dans le cadre du débat thématique sur les femmes et la sécurité internationale, qui est organisé par ma délégation. J'ai l'intention de leur donner la parole avant de poursuivre les débats sur le projet révisé de rapport annuel. La première délégation sur ma liste est celle de l'Ukraine. Madame l'Ambassadrice Filipenko, vous avez la parole.

M^{me} Filipenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Bonjour, chers collègues. Monsieur le Président, je tiens à remercier la présidence chilienne d'organiser ce débat thématique ayant pour thème la participation des femmes à la sécurité internationale et leur rôle à cet égard.

Je remercie également les intervenants pour les réflexions qu'ils ont livrées sur le sujet examiné. L'année dernière, vingt années s'étaient écoulées depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution 1325 (2000) concernant les femmes, la paix et la sécurité. L'Ukraine est fière d'avoir été l'un de ses auteurs, en sa qualité de membre non permanent du Conseil de sécurité cette année-là, et cette résolution, qui a permis de définir un socle de priorités concernant les femmes, la paix et la sécurité, préconisait une protection particulière des femmes et leur pleine participation, dans des conditions d'égalité, aux efforts consacrés à la prévention et à la résolution des conflits et à la consolidation de la paix après les conflits. Mon pays a contribué à faciliter la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) et a placé cette grande question transversale au premier plan des préoccupations internationales.

Compte tenu de l'agression extérieure qui vise actuellement l'Ukraine, les questions abordées par la résolution revêtent une importance particulière pour mon pays. L'Ukraine est le témoin direct des répercussions disproportionnées dont les femmes peuvent être victimes lors des conflits armés, et le Gouvernement ukrainien prend plusieurs mesures ciblées pour relever les défis actuels.

À ce titre, nous sommes convaincus que les plans d'action nationaux sont des leviers essentiels dont les gouvernements, les organisations et la société civile peuvent se saisir pour contribuer à la traduction en mesures concrètes de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et pour renforcer le rôle des femmes dans la prévention des conflits, la consolidation de la paix et les processus de sécurité.

Grâce à l'adoption du plan d'action national visant à mettre en œuvre la résolution, l'égalité femmes-hommes a été inscrite dans la réforme du secteur de la sécurité et de la défense en Ukraine et intégrée dans les priorités stratégiques de l'État. En outre, le nouveau Programme social national en faveur de l'égalité des droits et des chances entre les femmes et les hommes vise à consolider de manière exhaustive les mécanismes institutionnels destinés à assurer l'égalité femmes-hommes. En intégrant de manière active l'égalité femmes-hommes dans les activités de ses forces armées, l'Ukraine a fait évoluer la liste des spécialités et des postes ouverts aux candidates dans l'armée.

Les femmes étaient à peine un peu plus de 14 000 dans l'armée en 2014 et sont aujourd'hui plus du double. Le 21 janvier 2021, l'armée ukrainienne comptait près de 32 000 femmes (15,6 % du total des effectifs), soit 4 810 officières, plus de 26 000 simples soldates et sergentes ainsi que plus de 1 000 élèves officières. En juillet 2021, pour la première fois, une femme a été nommée commandante du service de santé des armées ukrainiennes. L'agression extérieure qui vise actuellement mon pays est malheureusement l'une des raisons pour lesquelles tant de femmes portent l'uniforme ukrainien.

En rejoignant l'armée, les Ukrainiennes montrent au reste du monde qu'elles sont tout autant capables que les hommes de défendre l'État. Depuis le tout premier jour de l'agression russe, de nombreux volontaires – et avant tout des femmes – se sont mobilisés pour venir en aide à l'armée ukrainienne. Elles sont sur le front, où elles apportent un soutien logistique médical. Elles préparent, collectent et distribuent des denrées alimentaires, des vêtements, des sacs de couchage et du matériel militaire en première ligne et fournissent une aide humanitaire aux personnes déplacées.

Chers collègues, permettez-moi de conclure en réaffirmant que l'Ukraine est résolue à mettre en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et ses engagements internationaux pertinents afin de contribuer à l'autonomisation des femmes et de promouvoir l'importance de la participation des femmes et de leur rôle de premier plan dans tous les aspects liés à la paix et à la sécurité ainsi que dans le relèvement et la reconstruction au lendemain des conflits.

S'agissant des derniers débats qui se sont tenus à la Conférence du désarmement concernant les modifications de son Règlement intérieur, ma délégation soutient les efforts visant à prendre en compte les questions de genre dans tous les domaines d'action de la Conférence du désarmement. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Madame l'Ambassadrice. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation tient à féliciter la présidence chilienne d'organiser ce débat thématique ayant pour thème la participation ainsi que le rôle des femmes dans la sécurité internationale. Nous sommes ravis de vous exposer quelques perspectives nationales sur les questions de genre, la sécurité internationale et le désarmement et je saisis cette occasion pour vous faire part de quelques exemples d'initiatives que nous menons pour concrétiser nos engagements.

Je vais me concentrer sur trois domaines d'action et commencer par la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. L'année dernière, nous avons célébré le vingtième anniversaire de l'adoption à l'unanimité par le Conseil de sécurité de la résolution historique 1325 (2000) concernant les femmes, la paix et la sécurité. Dans cette résolution ainsi que dans les résolutions qui ont suivi, il est demandé à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à ses

États Membres de prendre un certain nombre de mesures interdépendantes afin de renforcer le rôle des femmes pendant et après les conflits armés mais, malheureusement, les progrès sont insuffisants. L'écart reste gigantesque entre les engagements qui ont été pris au titre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et la mise en œuvre de ces engagements.

Les Pays-Bas sont attachés à la mise en œuvre pleine et entière de tous les aspects relevant des priorités concernant les femmes, la paix et la sécurité. À cette fin, le Gouvernement néerlandais a présenté le quatrième plan d'action national en décembre 2020 avec des organisations de la société civile. Ce plan d'action ne met pas seulement l'accent sur les politiques internationales, mais aussi sur les politiques nationales, notamment sur une politique intégrée pour l'égalité femmes-hommes. À ce titre, le Ministère des affaires étrangères a élaboré un plan de mise en œuvre qui concrétise les objectifs et les sous-objectifs stratégiques sous la forme de domaines de résultats diplomatiques et programmatiques.

Ce plan comprend également un cadre de suivi et d'évaluation assorti d'indicateurs permettant de surveiller les progrès qui sont accomplis et de renforcer l'application du principe de responsabilité. Dans le domaine de la maîtrise des armements, de la non-prolifération et du désarmement, les Pays-Bas prennent des mesures que je vais vous présenter afin de promouvoir l'égalité femmes-hommes et l'autonomisation des femmes et de créer un environnement diversifié et inclusif dans lequel prévalent des conditions d'égalité. Premièrement, sous la direction du Groupe d'influence des Champions internationaux de l'égalité des sexes dans le domaine du désarmement, les Pays-Bas ont collaboré avec des partenaires pour attirer l'attention sur l'importance des questions de genre dans les différentes instances sur le désarmement. L'accent est principalement mis sur les armes classiques, telles que les mines terrestres ou les armes à sous-munitions, le commerce des armes ainsi que les armes légères et de petit calibre, domaines dans lesquels la prise en compte des questions de genre est étayée par des recherches et présente une valeur ajoutée indéniable s'agissant de l'efficacité des politiques. En ce qui concerne les armes de destruction massive, de nouvelles recherches sont nécessaires pour comprendre pleinement les effets particuliers qu'elles peuvent avoir sur l'égalité entre les hommes, les femmes, les jeunes femmes, les personnes ayant une identité de genre non binaire, ainsi que les garçons et les filles.

Les Pays-Bas prônent l'égalité femmes-hommes, la diversité et l'autonomisation des femmes dans les manifestations parallèles et les débats d'experts. Nous soutenons les résolutions qui préconisent l'égalité femmes-hommes, l'inclusion et la diversité et nous travaillons en étroite collaboration avec les instances internationales afin de promouvoir les politiques de la famille. Nous nous employons à intégrer une perspective tenant compte de l'égalité femmes-hommes dans les résolutions qui n'ont pas pour thème principal l'égalité entre les femmes et les hommes.

S'agissant ensuite du Forum Génération Égalité, la deuxième manifestation s'est tenue fin juin à Paris, après une première manifestation de lancement organisée à Mexico en mars 2021. Le Forum Génération Égalité est un mouvement mondial visant à accélérer les progrès accomplis en faveur de l'égalité femmes-hommes. Il a été organisé par ONU-Femmes et a été accueilli conjointement par les Gouvernements mexicain et français. Les Pays-Bas sont fiers d'avoir codirigé la sixième « coalition d'action » pour le leadership et les mouvements féministes.

Le Forum Génération Égalité a également permis de présenter le Pacte sur les femmes, la paix et la sécurité et l'action humanitaire, qui a également été signé par les Pays-Bas. Ce Pacte mondial intergénérationnel et inclusif plaide en faveur d'une refonte des processus de paix et de sécurité et des processus humanitaires afin d'intégrer de manière systématique et effective les femmes, les jeunes femmes et les filles, notamment celles qui œuvrent à la consolidation de la paix, les réfugiées ainsi que les femmes et les filles déplacées par la force et apatrides, dans les décisions qui ont une incidence sur leur vie.

Troisièmement, en ce qui concerne la situation des femmes et des filles en Afghanistan, ma délégation tient à évoquer la session extraordinaire du Conseil des droits de l'homme, qui a été consacrée à ce pays le 24 août 2021, ainsi que la déclaration conjointe sur les droits humains des femmes et des filles afghanes, qui a été soutenue par les Pays-Bas ainsi

que par d'autres États membres. Les auteurs de la déclaration conjointe sur l'Afghanistan ont vivement condamné toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles. Ils ont demandé aux parties détenant le pouvoir et l'autorité leur permettant de garantir les droits à l'éducation, au travail, à la santé et à la liberté de circulation des femmes et des filles d'instaurer un climat de paix inclusif et durable en Afghanistan. Comme toutes les femmes et les filles, les Afghanes méritent de vivre dans un climat de sûreté et de sécurité et dans la dignité.

Pour conclure, ma délégation tient à nouveau à affirmer son attachement indéfectible à la réalisation de progrès en faveur de l'égalité femmes-hommes, de l'autonomisation des femmes, de la diversité et de l'inclusion dans les affaires internationales liées à la paix et à la sécurité, à la maîtrise des armements, à la non-prolifération et au désarmement. Les Pays-Bas sont disposés à travailler avec les États Membres, les organismes des Nations Unies et les autres organisations internationales, les organisations de la société civile et les partenaires afin d'obtenir des résultats tangibles et conformes à nos engagements conjoints. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vous remercie vivement de votre déclaration, Monsieur l'Ambassadeur. La délégation allemande est la suivante sur ma liste.

M^{me} Mikeska (Allemagne) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous remercions la présidence d'organiser cette séance et nous remercions les précédents orateurs pour leurs contributions inspirantes.

Le Gouvernement allemand est attaché à accroître la participation des femmes dans les processus de désarmement. Il nous semble évident que la diversité contribue à l'amélioration des processus et des résultats et dernièrement, des initiatives très concrètes ont été entreprises. Le Réseau des expertes des affaires extérieures et de la sécurité œuvre en faveur d'une plus grande diversité dans le cadre des conférences, des réunions et des délégations dans ce domaine. Il a été créé par le Centre for Feminist Foreign Policy avec le soutien du Ministère fédéral allemand des affaires étrangères et de l'Open Society Foundation.

Cette base de données, qui est mise à la disposition du public, répertorie des expertes des affaires extérieures et de la sécurité. Il permet d'accéder rapidement et facilement à un vaste réseau d'expertes du milieu de la politique, de la recherche et de la société civile, ce qui contribue à renforcer la participation des femmes dans la mise en œuvre des projets, dans les conférences et dans les débats d'experts. Ce réseau a été lancé l'année dernière.

On peut citer comme autre initiative le Gender Equality Network for Small Arms Control. Ce réseau, qui a été créé en 2019 par l'Allemagne, en collaboration avec l'Union africaine, le Ghana et la Namibie, est coordonné par l'organisation non gouvernementale Pionniers pour des sociétés pacifiques, justes et inclusives. L'Allemagne est l'un des principaux acteurs dans le contrôle des armes légères et le deuxième plus grand bailleur de fonds consacrés aux initiatives dans ce domaine dans le monde. L'une de nos actions prioritaires est de renforcer le contrôle des armes légères en tenant compte des questions de genre et nous estimons que la participation égale, entière et effective des femmes dans le cadre de tous les processus de politique, de planification et de mise en œuvre est une condition préalable à un contrôle efficace des armes légères. De plus, il est nécessaire de prendre en compte les différents effets du commerce illicite des armes légères et de petit calibre sur les femmes, les hommes, les filles et les garçons afin d'élaborer des politiques et des programmes efficaces.

L'Allemagne continue à soutenir politiquement et financièrement le Gender Equality Network for Small Arms Control, qui fédère des États et des acteurs non étatiques du monde entier et vise à renforcer la participation des femmes à tous les niveaux dans le domaine du contrôle des armes légères. Les formations, les recherches, les publications, les campagnes médiatiques et les conférences internationales du réseau favorisent les échanges interrégionaux et mettent en avant les bonnes pratiques, l'accent étant mis sur l'Afrique de l'Ouest et de l'Est, l'Amérique latine et les Balkans occidentaux.

Ces dernières années, l'Allemagne a en outre augmenté son financement en faveur des actions de plaidoyer et des formations dans ce domaine, ainsi qu'en faveur des recherches, et a intégré des marqueurs de genre dans ses politiques de financement du contrôle des armes légères. Il va sans dire que nous continuons dans ce contexte à considérer qu'une reformulation tenant compte des questions de genre du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement est une mesure à la fois ordinaire et très importante. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Madame. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous, d'abord je voudrais souhaiter à mon tour une chaleureuse bienvenue au nouvel Ambassadeur d'Allemagne, mon nouveau voisin dans tous les sens du terme. Je lui souhaite, au nom de ma délégation, tous nos vœux de réussite pour l'accomplissement de sa mission à Genève. Bienvenue, Monsieur l'Ambassadeur.

Monsieur le Président, la participation et l'inclusion des femmes dans les processus de paix et de sécurité internationales sont des enjeux essentiels aux yeux de la France. En ce sens, je souhaite vous remercier pour la tenue de cette réunion, qui témoigne de la mobilisation croissante, au sein de nos enceintes multilatérales, en faveur de la nécessaire inclusion et de la participation pleine, active et effective des femmes à la table de négociation. Je salue en particulier les interventions des femmes à la Conférence du désarmement aujourd'hui qui, en forçant l'admiration et le respect, contribuent à faire bouger les choses et sont des modèles pour toute une génération de femmes.

La France, qui défend une diplomatie féministe, œuvre de longue date pour la place des femmes au sein des enjeux de désarmement. À l'Assemblée générale, il y a dix ans, la France s'est prononcée en faveur de la résolution « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements », qui visait à accroître la présence des femmes dans tous les processus de décision concernant les questions relatives au désarmement, à la maîtrise des armements et à la non-prolifération. De même, à la soixante-quinzième session de cette même Assemblée, la France s'est associée au consensus de 11 résolutions faisant référence à ces questions.

Plus largement, nous avons célébré l'an passé le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité, qui a reconnu l'importance de l'impact des conflits armés sur les femmes et les filles. Depuis, la France se montre proactive dans la promotion de l'agenda « Femmes, paix et sécurité ». Sur le plan international, dans le cadre de la présidence française du G7, cet agenda a été érigé comme l'un des axes principaux de la filière affaires étrangères du G7 français et inclus à l'ordre du jour de la réunion ministérielle de Dinard/Saint-Malo sous le volet « participation des femmes » et « protection et réinsertion » des victimes de violences sexuelles.

Plus récemment, en 2021, mon pays a accueilli le Forum Génération Égalité, organisé par ONU-Femmes, dont il a assuré la coprésidence avec le Mexique. À Paris, cela a été rappelé avant moi, ce forum a pris la forme d'un événement hybride tenu du 30 juin au 2 juillet ; sa cérémonie d'ouverture retransmise en direct a été regardée par près de 135 000 personnes. Cette cérémonie s'est également déroulée en présentiel autour du Président de la République française, Emmanuel Macron, et a réuni environ 250 personnalités de haut niveau. Lors de ce forum, pendant trois jours, une plateforme numérique a permis d'accueillir 100 événements et de donner la parole à près de 650 intervenants. Le Forum Génération Égalité a permis de lancer un Plan mondial d'accélération pour l'égalité entre les femmes et les hommes, piloté par six coalitions d'action. Au titre de ses succès, le Forum a également permis de collecter plus de 40 milliards de dollars d'engagements au profit de femmes et de filles. Au total, l'événement s'est imposé comme le plus grand rassemblement mondial en faveur de l'égalité femmes-hommes depuis la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, en 1995.

Toutefois, Monsieur le Président, la France estime qu'un positionnement plus proactif sur les sujets d'égalité de genre dans les enceintes de désarmement est possible. À cet égard, nous poursuivons nos efforts en faveur de la parité. Par exemple, nous soutenons les

propositions visant à inclure davantage les femmes dans les négociations relatives au désarmement, afin qu'elles prennent pleinement part aux processus contribuant à la paix et à la sécurité internationales.

La promotion de l'égalité femmes-hommes et la prise en compte des questions de genre à tous les niveaux au sein du système des Nations Unies sont des engagements de l'Assemblée générale. À cet égard, la France regrette vivement que le consensus n'ait pu être atteint sur la proposition de la présidence canadienne de procéder à l'actualisation technique de la Conférence du désarmement en adjoignant les équivalents féminins aux titres et fonctions masculins du règlement intérieur de notre enceinte. Cela s'est passé, comme vous le savez, le 5 août dernier. Certaines délégations ici ont argué qu'il n'y avait pas de discrimination fondée sur le genre à la Conférence du désarmement. Alors, pourquoi ne pas rendre cohérents les textes avec la pratique ? Ma délégation n'a pas reçu de réponse à cette question simple, ce qui lui fait penser que ceux qui s'opposent à cette adaptation sont ceux qui ont véritablement des intentions cachées. Merci, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. L'orateur suivant sur notre liste est le Représentant de l'Algérie, qui va s'exprimer en ligne.

M. Soualem (Algérie) (*s'exprime par liaison vidéo*) : Tout d'abord, je voudrais saluer l'Ambassadeur d'Allemagne, le féliciter pour sa nomination et lui souhaiter plein succès dans sa nouvelle mission à Genève. J'aimerais, Monsieur le Président, vous remercier d'avoir organisé ce débat consacré à la participation et au rôle des femmes dans l'examen des questions liées à la paix et à la sécurité internationales. Nous remercions également tous les orateurs pour leur exposé pertinent.

L'Algérie accorde une importance particulière à la promotion du rôle des femmes dans les processus de paix. Elle estime que l'agenda « Femmes, paix et sécurité » découlant de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité constitue un cadre permettant d'évaluer les progrès réalisés et les difficultés que les femmes doivent encore surmonter dans les zones de conflit.

Un large consensus a émergé ces deux dernières décennies sur le fait que les perspectives de réussite des processus de paix sont plus prometteuses lorsque les femmes y participent, et ce, en dépit des différences de vues sur la meilleure façon d'atteindre cet objectif. La participation effective des femmes dans la construction de la paix est devenue une question prioritaire pour la communauté internationale. C'est dans ce sens que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, António Guterres, a souligné dans son Programme de désarmement que garantir la parité des sexes dans le domaine du désarmement était à la fois « un devoir moral [et] une nécessité opérationnelle ».

Ma délégation souhaite souligner que la communauté internationale devrait renforcer la participation des femmes dans les processus de négociation et les accords de paix. De plus, le dialogue et la collaboration avec les parties prenantes telles que les organisations régionales et la société civile devraient être renforcés afin de mieux comprendre les défis auxquels les femmes doivent faire face dans leurs activités de médiation et de prévention des conflits, en particulier sur le continent africain.

C'est dans ce sens que mon pays a œuvré en faveur du dialogue à travers l'organisation d'un séminaire de haut niveau sur les femmes africaines dans les processus de médiation, qui s'est tenu dans la ville de Constantine, suivi de la première assemblée générale du Réseau des femmes africaines pour la prévention des conflits et la médiation, qui s'est également tenue en Algérie. Monsieur le Président, les femmes algériennes ont été parmi les artisans de la liberté de mon pays et ont subi les ravages du colonialisme. Elles se sont montrées exemplaires, après la reconquête de l'indépendance, dans la bataille de la reconstruction et du développement.

L'Algérie, forte de sa conviction dans le rôle effectif des femmes pour l'édification de sociétés pérennes, a renforcé son système juridique pour garantir la protection et la promotion des femmes à tous les niveaux. Ainsi, l'égalité femmes-hommes dans la participation à la vie publique est garantie par la Constitution. Aujourd'hui, de nombreuses femmes exercent en qualité d'ambassadrices dans les différentes régions du pays au plan multilatéral.

Mon pays a eu l'honneur d'être représenté par une femme à la présidence de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015 ainsi qu'à la tête du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique et est honoré d'assurer la présidence actuelle du groupe de travail chargé d'élaborer une convention internationale sur la cybercriminalité. Par ailleurs, le statut de la femme étant juridiquement égal à celui de l'homme au sein des forces armées, la promotion de femmes militaires et leur accession aux grades supérieurs dans les forces de sécurité algériennes sont devenues une réalité palpable. L'Algérie a également décidé d'intensifier le recrutement de femmes dans les forces de police et les forces auxiliaires, où de nombreuses femmes occupent des postes de commandement. Enfin, ma délégation estime qu'une plus grande considération devrait être accordée au niveau international au rôle des femmes, en particulier à leur participation au processus de paix en vue de la réalisation du progrès et du développement durable. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur Soualem. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie qui a demandé à intervenir.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous nous sommes déjà exprimés sur la question de la participation des femmes dans la résolution des questions de sécurité internationale, s'agissant en particulier du désarmement, de la maîtrise des armements et de la non-prolifération. J'ai demandé la parole maintenant pour exercer mon droit de réponse à la suite de la déclaration de l'Ambassadrice d'Ukraine.

Nous avons écouté attentivement notre collègue ukrainienne. Nous avons été impressionnés par la hausse des effectifs féminins dans les forces armées ukrainiennes. Ces chiffres sont particulièrement révélateurs de la militarisation de l'ensemble de la population du pays par les autorités de Kyïv.

Nous pouvons conclure de cette déclaration de l'Ambassadrice d'Ukraine que des femmes soldats ukrainiennes prendront une part active à l'exécution de projets inhumains visant à éliminer leurs concitoyens qui, en 2014, ont clairement et sans équivoque exprimé leur désaccord à l'égard de la politique menée par les autorités de Kyïv et ont osé prendre les armes pour protéger non seulement leurs libertés et leurs droits, mais aussi leur vie.

Selon la déclaration de l'Ambassadrice, Kyïv est prêt à sacrifier des dizaines de milliers d'autres femmes pour satisfaire les ambitions extrêmement dangereuses de ses autorités. Je tiens à signaler que des centaines de femmes dans le sud-est de l'Ukraine ont déjà été victimes de cette politique.

À ce titre, je tiens aussi à faire remarquer que la vision du rôle des femmes qui a été présentée par l'Ambassadrice d'Ukraine n'est guère compatible avec les principes humanistes sur lesquels a été fondée l'Organisation des Nations Unies et n'a certainement et absolument plus de lien avec la participation des femmes et des hommes sur un pied d'égalité dans la résolution des questions de sécurité internationale et, plus particulièrement, avec les questions de maîtrise des armements, de désarmement et de non-prolifération.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. L'Ukraine demande la parole. Madame l'Ambassadrice, vous avez la parole.

M^{me} Filipenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je ne ferai pas à la délégation russe l'honneur de répondre à son discours, car la communauté internationale a déjà réagi sans équivoque face aux actions perpétrées par la Russie à l'encontre de l'Ukraine en adoptant huit résolutions de l'Assemblée générale. De nombreuses organisations internationales, notamment celles qui sont implantées à Genève, ont adopté d'autres textes.

Dans ces décisions, la communauté internationale a clairement affirmé ce à quoi renvoyaient les actes commis par la Russie : une agression armée ainsi qu'une occupation et une tentative d'annexion du territoire ukrainien. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Le Représentant de la Fédération de Russie demande la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je vous prie de m'excuser de prendre une deuxième fois la parole. Je ne parlais pas de la situation en Ukraine. Je m'exprimais uniquement sur les mesures qui, selon l'Ambassadrice d'Ukraine, sont prises par les autorités de Kyïv concernant les femmes et leur participation aux hostilités et aux conflits armés. Comme les questions, entre autres, de la soi-disant agression de la part de la Russie et de l'annexion ont été soulevées, je tiens à indiquer que jusqu'à présent les autorités ukrainiennes n'ont pas apporté la moindre preuve de présence des forces armées de la Fédération de Russie sur le territoire ukrainien, en particulier dans le sud-est du pays, ni de leur participation à des opérations de combat.

Permettez-moi de vous rappeler simplement que, depuis 2014, l'Ukraine mène des opérations antiterroristes dans le sud-est du pays et que les autorités de Kyïv entreprennent ainsi des opérations contre leurs propres citoyens dans les régions de Louhansk et de Donetsk.

S'agissant de la soi-disant annexion, permettez-moi de vous rappeler à nouveau qu'en 2014, les résidents de la Crimée ont voté quasiment à l'unanimité, par une écrasante majorité de près de 90 % des voix, en faveur de la séparation de l'Ukraine. Ils ont ainsi anticipé les conséquences néfastes de l'arrivée au pouvoir du régime à Kyïv en 2014, qui poursuit une politique inhumaine à l'encontre des régions de Donetsk et de Louhansk et de leurs résidents. Tels sont les éléments essentiels que je tenais à souligner.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Cette dernière déclaration clôt le débat organisé par ma délégation sur le rôle des femmes dans la sécurité internationale. Nous saluons la participation effective de toutes les délégations, qui montre l'importance de l'attachement et de l'intérêt à l'égard de cette question figurant au rang des préoccupations internationales.

J'ai à présent l'intention de passer au projet de rapport annuel révisé de la Conférence du désarmement, dont le document portant la cote CD/WP.636/Rev.1 a été distribué par le secrétariat le mardi 30 août. Ce dernier a distribué une version des modifications apportées au document afin d'en faciliter la consultation. Ce projet de rapport révisé a été élaboré sur la base des avis exprimés en séance plénière officielle et lors de mes longues consultations bilatérales avec les délégations. Je vais exposer tout d'abord les principales modifications.

Permettez-moi de vous avertir d'emblée que nous n'avons pas été en mesure d'intégrer toutes les préoccupations des délégations, mais que nous avons essayé de trouver un compromis. Je sais que ces modifications ne satisferont pas tout le monde, mais je suis convaincu qu'elles reflètent en partie les préoccupations de toutes les délégations présentes. Nous vous demandons de faire part de la plus grande flexibilité possible dans le cadre de cet exercice. Nous ne pouvons pas tout régler dans ce processus de négociation. Par conséquent, je vous demande une certaine flexibilité à cet égard. J'ai l'intention de vous expliquer en bonne et due forme ces modifications et ensuite de donner la parole à toutes les délégations qui souhaitent s'exprimer dans un cadre officiel. Lorsqu'il n'y aura plus de demande de prise de parole, je donnerai à cette réunion une dimension informelle afin d'examiner paragraphe par paragraphe les modifications qui ont été apportées.

Premièrement, le paragraphe 4 de ce projet a été révisé : les noms des pays assumant la présidence de la Conférence du désarmement ont été supprimés et le libellé est désormais conforme à celui qui figurait dans les rapports de 2018, 2019 et 2020. Le secrétariat a également transmis un appendice, l'appendice I, qui dresse une liste des Présidents de la session de 2021, comme cela avait été fait en 2020. Cette année, à la demande des six Présidents de la session actuelle, les noms des ambassadeurs en question ont été ajoutés à l'appendice. Je voudrais aussi souligner que la présidence chilienne a consulté les cinq autres Présidents de cette session, dont aucun n'a fait part d'objections à l'égard de ces modifications.

Au paragraphe 12, une nouvelle phrase a été insérée pour rendre compte du résultat des débats sur les demandes de participation en tant qu'observateur. Son libellé est le suivant : « The Conference did not reach an agreement on five of these requests. » (La Conférence n'est pas parvenue à un accord sur cinq de ces demandes). Le secrétariat a ajouté une référence aux procès-verbaux pertinents et on trouve désormais un nouvel appendice, l'appendice II, dans lequel sont reproduits des extraits pertinents des séances plénières.

Le paragraphe 17 a également été révisé et ne comprend désormais plus les noms des Présidents qui ont soumis des propositions de programme de travail. Il y est énoncé que les trois premiers Présidents de la session de cette année de la Conférence ont mené des consultations sur un programme de travail.

Dans le paragraphe 23, qui a été révisé, on trouve deux nouvelles phrases qui rendent compte des différentes positions concernant la mise à jour du Règlement intérieur de la Conférence. Ces nouvelles phrases sont rédigées comme suit : « Divergent opinions were expressed on the operational and procedural aspects of the proposals. Delegations expressed their positions on the issue, which are duly reflected in the plenary records (CD/PV.1586). » (Des avis divergents ont été exprimés quant aux aspects opérationnels et procéduraux des propositions. Les délégations ont exprimé leurs positions sur la question, qui sont dûment reflétées dans le compte rendu de la séance plénière (CD/PV.1586)).

Le contenu et l'emplacement dans le rapport du paragraphe 24 ont également été modifiés, à la suite de vues officiellement exprimées par un groupe régional et certaines délégations concernant la tenue d'une séance plénière officielle sur la base d'un document de travail national. Ce nouveau paragraphe est rédigé comme suit : « A plenary meeting was convened by the President of the Conference, Ms. Leslie E. Norton, Ambassador of Canada, on 10 August. Discussions are duly reflected in the plenary records (CD/PV.1587). » (Le 10 août, la Présidente de la Conférence, M^{me} Leslie E. Norton, Ambassadrice du Canada, a convoqué une séance plénière. Les discussions ont été dûment consignées dans le compte rendu (CD/PV.1587)).

Dans la troisième partie sur les travaux de fond menés par la Conférence au cours de sa session de 2021, les paragraphes faisant référence aux séances plénières thématiques convoquées par les Présidents ont été modifiés. Le paragraphe de la section A se lit comme suit : « Thematic discussions on agenda item 1 entitled "Cessation of the nuclear arms race and nuclear disarmament" were organized by respective Presidents on 11 and 12 May. » (Des débats thématiques sur le point 1 de l'ordre du jour intitulé « Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire » ont été organisés par la présidence les 11 et 12 mai). Des libellés analogues ont été insérés dans les sections B à G.

La section H rend désormais compte de la séance plénière sur la participation et le rôle des femmes dans la sécurité internationale, qui s'est tenue la semaine dernière sous ma présidence.

Pour terminer, s'agissant des dates de la session de 2022, je suggère de modifier le libellé qui était employé dans le paragraphe 54 du premier projet – désormais paragraphe 56 – et qui énonce ce qui suit : « In case of scheduling difficulties caused by the COVID-19 pandemic in the disarmament calendar, the Conference on Disarmament schedule for its 2022 session would be as follows » (En cas de difficultés de programmation liées à la pandémie de COVID-19, le calendrier de la session de 2022 de la Conférence du désarmement serait le suivant). On trouve ensuite dans ce paragraphe les dates des trois parties de la session de la Conférence. S'agissant de la première partie, nous proposons de commencer la session de la Conférence, conformément au Règlement intérieur, le 24 janvier, pour une journée, et de la suspendre jusqu'au 8 février.

Pour conclure, chers délégués, veuillez noter que le secrétariat a actualisé les noms des dignitaires ayant participé au débat de haut niveau et a apporté d'autres modifications de forme, notamment des modifications concernant la numérotation des paragraphes.

Passons désormais la parole aux délégations qui souhaitent s'exprimer dans le cadre de cette séance officielle et faire part de leurs observations sur les paragraphes en question, en procédant, espérons-le, dans l'ordre thématique. Nous allons commencer par le premier paragraphe, le paragraphe 4. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ? Je crois comprendre que le Maroc, qui participe à la séance à distance, a déjà demandé la parole.

M. Kabbaj (Maroc) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en arabe*) : Je prends la parole au nom du Groupe des États arabes. Nous tenons d'emblée à vous exprimer notre gratitude et notre reconnaissance pour votre préparation du projet de rapport annuel. Nous tenons aussi à réaffirmer la précédente position de notre groupe qui était favorable à la

participation de tous les États en tant qu'observateurs, étant donné que la Conférence du désarmement est une instance de dialogue multilatéral. Il s'agit également d'un mécanisme international qui contribue de manière effective à défendre les principes de dialogue international et facilite les débats visant à traiter des questions liées au désarmement et à la paix et à la sécurité internationales. La Conférence est le principal organisme multilatéral des Nations Unies ayant pour rôle d'établir les fondements du système multilatéral.

En conséquence, le Groupe des États arabes souhaite formuler l'observation suivante concernant le projet de rapport : le fait que quatre États arabes n'aient pas pu participer aux travaux de la Conférence constitue un dangereux précédent et un phénomène qui ne s'était pas produit dans cette instance depuis sa création. En conséquence, le Groupe des États arabes demande, au nom des États qui n'ont pas pu participer aux travaux de la Conférence, que le rapport final s'inscrive dans une approche équitable et transparente et tienne compte des positions de tous les pays. Les États arabes n'ayant pu participer aux travaux ont ainsi soumis un document de position qui expose leurs vues sur cette situation. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur Kabbaj. Avant de donner la parole à la délégation suivante, sachez que j'espère que nous parviendrons à examiner les paragraphes les uns après les autres pour des raisons méthodologiques. Nous pourrions ainsi véritablement déterminer où se trouvent les points qui posent des problèmes ou suscitent des préoccupations dans chaque paragraphe. Nous donnons la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Comme vous le souhaitez, je peux attendre que nous soyons au paragraphe 12 avant de prendre la parole.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Une autre délégation souhaite-t-elle s'exprimer au sujet du paragraphe 4 ? L'Ambassadeur de Fédération de Russie souhaite prendre la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, je tiens simplement à attester que nous sommes satisfaits du nouveau libellé du paragraphe 4 ainsi que des modifications correspondantes dans les autres paragraphes, dans lesquels on ne retrouve pas directement la liste des pays ayant présidé la Conférence du désarmement, mais uniquement une référence aux Présidents en question. La seule chose que je tiens à signaler concerne le paragraphe 17 où l'on retrouve deux fois le terme anglais « successive » dans la version en suivi des modifications du document. Il s'agit sans nul doute d'une répétition. Le terme n'apparaît qu'une seule fois dans le document propre. Nous voulons attirer votre attention sur ce point pour qu'il n'y ait pas de malentendu.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie vivement la délégation de la Fédération de Russie. Nous pouvons à présent passer au paragraphe 12 pour que les délégations qui le souhaitent puissent prendre officiellement la parole. Je crois comprendre que l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique tient à prendre la parole.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. S'agissant du paragraphe 12, ma délégation estime que le nouveau libellé figurant dans le document CD/WP.636/Rev.1, qui correspond à la révision que vous avez proposée, ne tient pas compte de la position qu'elle défend depuis toujours sur la nécessité d'établir un rapport factuel. Ce projet de rapport ne précise pas clairement que la République islamique d'Iran a bloqué les demandes de participation, en tant qu'observateurs, à la session de 2021 de la Conférence du désarmement du Royaume d'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, du Royaume de Bahreïn et de la République du Yémen. Il s'agit d'un élément factuel qui doit figurer dans le rapport. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Je donne à présent la parole à la délégation tunisienne, qui intervient par liaison vidéo. Nous allons donner la parole à la délégation tunisienne plus tard, car nous avons des problèmes techniques. La Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, la délégation russe vous appuie dans les efforts que vous déployez afin d'élaborer un rapport de la Conférence du désarmement fondé sur des faits, qui rend compte avec la plus grande exactitude possible des débats de cette instance et de la situation qui y prévaut dans son ensemble. Cependant, dans cette perspective d'exactitude, de clarté et de valeur probante, nous ne devons pas oublier que nous devons nous accorder sur ce rapport par consensus.

À ce titre, je tiens à faire une suggestion sur le paragraphe 12, qui nous sera utile pour forger un compromis et parvenir à un consensus. Je suggère que vous ajoutiez dans le texte que vous avez déjà soumis, après les mots « in its work », le libellé « as observers from the States that are named in the Conference documents » et que vous énumériez les documents contenant les listes des pays qui ont demandé à bénéficier du statut d'observateur. Je suggère aussi que vous raccourcissiez la dernière phrase de ce paragraphe en insérant un point final après la dernière cote de document, soit CD/PV.1564. Je vais vous expliquer pourquoi nous faisons cette suggestion.

Nous avons attentivement étudié l'appendice que vous avez préparé avec le secrétariat et je crains tout d'abord qu'il ne tienne pas pleinement compte des débats ayant eu lieu sur la question à la Conférence, ni qu'il tienne compte des positions exprimées non seulement par les États ayant demandé à bénéficier du statut d'observateur, mais aussi par les pays ayant exprimé leur opposition à ces demandes. En dehors de ces parties, d'autres États se sont exprimés et si nous voulons rendre pleinement compte des débats, il me semble qu'il serait important de rendre compte des positions de tous les États dans les appendices joints au rapport. Sans cela, les délégations subiraient à titre individuel un certain degré de discrimination. Pour ne pas surcharger le rapport avec un appendice aussi long, je suggère que nous nous limitions à énumérer les documents pertinents contenant les comptes rendus des séances au cours desquelles la question des demandes soumises pour obtenir un statut d'observateur a été examinée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie grandement la Fédération de Russie pour cette proposition, que nous examinerons. La Tunisie demande à présent à s'exprimer par liaison vidéo.

M. Taous (Tunisie) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je saisis cette occasion pour saluer les ambassadeurs et les collègues qui sont arrivés récemment à Genève et à les féliciter pour leur nouvelle affectation. Je leur souhaite plein succès et les assure de la volonté de ma délégation à coopérer de manière constructive.

Je vous remercie également, Monsieur le Président, pour les efforts que vous avez déployés afin de préparer le projet de rapport final. Ma délégation souscrit à cet égard à la déclaration formulée au nom du Groupe des États arabes et insiste sur l'importance qu'il y a à autoriser tous les États à participer en tant qu'observateurs aux travaux de la Conférence si tel est leur souhait. Cette position fondée sur des principes défend le rôle vital de la Conférence du désarmement en tant que mécanisme international efficace et durable de promotion du dialogue mondial. Il est important de tirer parti de son rôle multilatéral dans l'enrichissement des débats et des consultations visant à trouver des réponses efficaces aux questions du désarmement et de la paix et de la sécurité internationales.

En conséquence, Monsieur le Président, le fait que quatre États arabes n'aient pu participer aux travaux de la Conférence constitue une violation des principes de dialogue constructif sur lesquels le système multilatéral est fondé et nuit à la capacité de la Conférence à proposer des solutions effectives. La délégation de mon pays vous demande d'éviter une telle situation en ce qui concerne le rapport final. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Je donne la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, tout d'abord, vous êtes allé un peu trop vite pour moi, car vous êtes passé du paragraphe 4 au paragraphe 12. Si vous me le permettez, je souhaite également revenir aux paragraphes qui n'ont pas été modifiés ou éventuellement aux modifications qui y avaient été apportées et qui n'ont pas été retenues dans votre nouveau projet.

Je souhaite revenir au paragraphe 6 et demander au secrétariat si les éléments suivants sont factuellement corrects, car si mes souvenirs sont bons, la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement était présente lors des séances plénières et a pris à la parole à plusieurs reprises à ces occasions et pas seulement le 19 janvier 2021. Je me souviens de la séance sur l'actualisation du texte du Règlement intérieur au cours de laquelle la Secrétaire générale a fait une présentation et une intervention officielles.

Est-ce que le secrétariat peut me dire tout d'abord si ce paragraphe peut être actualisé ? Comme vous le savez – mais nous y reviendrons plus tard lorsque nous serons à ce point –, j'ai proposé qu'on ajoute une référence à la déclaration de la Secrétaire générale, M^{me} Valovaya, sur cette question au paragraphe 23, mais nous pouvons également le faire au paragraphe 6.

S'agissant du paragraphe 12, l'Union européenne défend une position commune, qui est pleinement conforme à celle défendue dans la déclaration du Groupe des États arabes : tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies devraient pouvoir bénéficier du statut d'observateurs à la Conférence.

Je suis également d'accord avec la délégation russe qui a affirmé que ce paragraphe ainsi que tous les paragraphes devraient rendre compte de manière effective et factuelle de ce qui s'est passé et des positions des délégations. Je dois voir sa proposition, qui peut être intéressante, sur le papier, et je lui demande de la soumettre au secrétariat pour que nous puissions l'examiner en ce qui concerne le paragraphe 12. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Nous demandons en effet à la Fédération de Russie de nous envoyer sa proposition par écrit pour éviter toute erreur éventuelle de transcription de sa déclaration. L'Ambassadeur de France a demandé la parole.

M. Hwang (France) : Merci, Monsieur le Président. Sur le paragraphe 12, je souscris à ce qui a été dit par d'autres délégations avant la mienne. De façon générale, nous estimons que c'est un sujet très important et que nous avons eu affaire à une entorse grave au multilatéralisme en début de session avec le refus d'accorder le statut d'observateur à cinq pays, et cela a fait l'objet de longues discussions qui doivent être reflétées dans ce paragraphe de façon honnête et factuelle. Vos propositions dans le dernier document Rev.1 vont dans le bon sens, très clairement, donc nous voulons vous remercier, puisque je crois que nous progressons.

S'agissant des propositions russes, je dois dire qu'elles méritent une attention particulière. Notre délégation avait elle-même des interrogations s'agissant de l'annexe II, puisque celle-ci est sélective : en fait, comme l'a dit mon collègue russe, elle ne reflète que des extraits du débat venant de certains pays et je me demande si c'est ainsi que nous devons refléter ce qu'il s'est passé. Par ailleurs, je relève une autre anomalie, plus générale, à savoir que les pays ayant demandé le statut d'observateur n'ont pas pu plaider leur cas à la Conférence du désarmement et n'ont pas pu s'exprimer dans cette enceinte, à aucun moment, et je crois que c'est une chose qu'il faudrait peut-être aussi refléter dans ce paragraphe. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Le Représentant de la République islamique d'Iran a la parole.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, et bonjour, chers collègues. Comme les autres Représentants, je tiens à saluer le nouvel Ambassadeur d'Allemagne à la Conférence du désarmement et à lui souhaiter plein succès et tous mes vœux.

Monsieur le Président, nous apprécions les efforts que vous avez déployés afin de préparer le projet de rapport final de la Conférence du désarmement. S'agissant de la nouvelle version, nous avons quelques observations à formuler, en particulier concernant certains paragraphes, mais avant de nous pencher dessus, je tiens à soulever quelques points.

Je suis très heureux que certaines délégations, en particulier la délégation des États-Unis, aient indiqué qu'il est nécessaire que le rapport soit fondé sur des faits. Par votre entremise, Monsieur le Président, je demande au Représentant des États-Unis si la position

de son pays était la même en 2019 lorsque la Palestine a vu sa demande rejetée et s'il avait demandé que le rapport de la Conférence du désarmement soit fondé sur des faits. Cette application de deux poids, deux mesures et ces approches discriminatoires doivent cesser.

Permettez-moi de soulever un autre point. En 2018 et en 2019, certaines délégations ont employé le terme de « régime » lorsqu'elles se sont adressées aux Présidents. Tout à coup, cette année, elles sont devenues plus intransigeantes que quiconque et ont demandé aux autres délégations d'employer le nom exact de ces pays. Je leur demande par votre entremise, Monsieur le Président, si elles ont fait preuve d'honnêteté lorsqu'elles se sont adressées aux Présidents concernés au cours des débats de 2018 et de 2019.

Monsieur le Président, permettez-moi d'aborder simplement un autre point, qui sera le troisième. Je pense que notre collègue des États-Unis n'a pas été factuel dans sa déclaration aujourd'hui. La Conférence a rejeté cinq demandes et il n'a mentionné que quatre pays au lieu de cinq. Nous devons également prendre en compte cet autre élément factuel.

Monsieur le Président, je ne veux absolument pas proposer de sujet à controverse et je veux bien entendu être aussi constructif que possible pour vous aider – vous et l'équipe qui s'y consacre – à parachever ce rapport. S'agissant du paragraphe 12, nous avons des précédents qui ont été établis en 2018 et en 2019 et nous saluons vos efforts, Monsieur le Président. Nous proposons à cet égard de copier les formulations employées ces années-là.

Si vous me le permettez, je vais lire ces libellés. On trouverait, conformément à ces formulations, le libellé suivant au paragraphe 12 – la première phrase étant exactement la même : « In accordance with the rules of procedure and the decision taken at its 1990 session on its improved and effective functioning (CD/1036), the Conference received and considered 39 requests for participation in its work. Accordingly, the Conference invited the following non-member States to participate in its work. » (Conformément à son règlement intérieur et à la décision prise à sa session de 1990 concernant l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement (CD/1036), la Conférence a reçu et examiné 39 demandes de participation à ses travaux. La Conférence a invité les États non membres ci-après à participer à ses travaux). Seraient ensuite mentionnés les noms des pays ayant présenté une demande approuvée par la Conférence. Le paragraphe 13 serait libellé comme suit : « The following documents dealing with the issue of attendance and participation of States not members of the Conference were submitted to the Conference » (La Conférence était saisie des documents ci-après relatifs à la présence et à la participation d'États non membres). On mentionnerait ensuite, comme cela a été indiqué par nos collègues russes, les cotes des documents comprenant les noms des pays ayant demandé de participer à la session de 2021.

J'en serais satisfait et je vous remercie une nouvelle fois, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur Azadi. Je donne la parole au Représentant du Pakistan.

M. Omar (Pakistan) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, au nom de ma délégation, permettez-moi de vous remercier à nouveau d'avoir distribué ce projet de rapport révisé de la Conférence du désarmement. Nous restons convaincus que nous parviendrons, sous votre conduite éclairée, à un accord en temps voulu sur le rapport annuel.

Ma délégation considère toujours que votre projet constitue une bonne base pour la poursuite de nos négociations. Dans son ensemble, le projet, qui figure dans le document portant la cote CD/WP.636/Rev.1, montre que vous vous êtes efforcé de retenir les grandes lignes des vues parfois opposées de tous les membres. Nous sommes conscients que le projet actuel n'est absolument pas parfait et nous avons tous des remarques à formuler sur différents paragraphes, qui ont chacun les préférences de certains membres. Cependant, ma délégation souscrit à l'esprit de votre démarche, qui consiste à trouver des solutions susceptibles de faire consensus de manière équilibrée et objective.

En ce qui concerne le paragraphe que nous examinons sur la participation de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, du Bahreïn et du Yémen, la position de ma délégation est connue. Nous nous sommes déclarés favorables à la participation de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, de Bahreïn et du Yémen à la Conférence. Nous défendons encore cette position aujourd'hui et nous la maintiendrons également à l'avenir. S'agissant des

formulations précises dans le rapport, ma délégation est disposée à soutenir les efforts que vous déployez, Monsieur le Président, afin de trouver des formulations objectives et équilibrées susceptibles de faire consensus. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur Omar, pour vos paroles de soutien. Je donne la parole à la délégation égyptienne, qui intervient par liaison vidéo.

M. Reda (Égypte) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, et bonjour, chers collègues. Permettez-moi tout d'abord de commencer par souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur d'Allemagne à la Conférence du désarmement et de l'assurer de l'appui sans faille de ma délégation.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier, vous et votre équipe, pour tous les efforts que vous avez déployés ces dernières semaines et pour l'approche transparente, inclusive et flexible que vous avez employée dans le cadre de nos travaux.

Lors de la première séance sous votre présidence, ma délégation a accueilli favorablement la première version du rapport de la Conférence. Vous avez présenté un rapport simple et factuel rendant compte des avancées accomplies cette année, qui ne sont, malheureusement, que très limitées. Nous appuyons votre démarche.

Nous estimons que la deuxième version du rapport tient compte des différentes positions qui ont été exprimées et sur ces éléments de base, je vais limiter mes observations à présent au paragraphe 12 concernant la participation d'États et de membres de la Conférence. Comme ma délégation l'a indiqué précédemment, nous défendons et continuons de défendre une position cohérente depuis des années en ce qui concerne la participation d'États non membres en qualité d'observateurs. Malheureusement, un incident sans précédent s'est produit cette année, puisque cinq États n'ont pu participer aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs. Nous réaffirmons vivement notre soutien en faveur de ces États et nous estimons qu'il est nécessaire de modifier ce paragraphe afin de rendre compte de cet incident sans précédent.

Ma délégation souscrit à la déclaration faite par la délégation marocaine au nom du Groupe des États arabes ainsi qu'à sa proposition. Nous avons entendu également plusieurs autres interventions de différentes délégations qui allaient dans le même sens et, s'agissant de la proposition russe, je pense que nous devons consulter la version écrite pour être en mesure de faire des observations à son sujet. Dans l'ensemble, nous pouvons, nous aussi, souscrire pleinement à cette proposition ainsi qu'aux arguments avancés par notre collègue de la délégation russe.

Je saisis enfin cette occasion pour demander à toutes les délégations de faire preuve de la plus grande flexibilité afin que nous puissions adopter notre rapport et terminer cette année sur une note positive, en espérant que la Conférence pourra reprendre des travaux de fond l'année prochaine. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie vivement le Représentant égyptien. Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, veuillez m'excuser de prendre la parole, mais je dois répondre à certaines des remarques formulées par le Représentant de l'Iran.

Il y a quelque temps – en 2018 me semble-t-il –, une entité a demandé le statut d'observateur à la Conférence du désarmement et ma délégation ne s'est absolument pas opposée à voir consignée son opposition à cette demande. Les États-Unis défendent toujours cette position et, si cette entité soumettait cette demande de statut d'observateur, nous formulerions une objection.

S'agissant de la question soulevée par le Représentant iranien concernant Chypre, lorsque ce sujet a été examiné en séance plénière il y a quelques années et qu'un certain pays s'est opposé à la demande formulée, j'ai pris la parole pour faire part de notre objection à ce que Chypre se voie refuser le statut d'observateur à la Conférence du désarmement. Que les choses soient bien claires : si je fais une déclaration officielle en séance plénière, je ne vois aucun problème à ce qu'elle apparaisse dans le rapport final de la session de la Conférence du désarmement.

Il semble que certains dans cette salle ont un problème concernant les propos qu'ils ont pu exprimer publiquement : nous disposons des comptes rendus de leurs déclarations. Il semble que la consignation dans le rapport final des vues qu'ils ont exprimées leur pose problème. Je veux simplement que les choses soient bien claires à ce sujet et je suggère au Représentant iranien de s'assurer de bien comprendre les faits avant de prendre la parole. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole au Représentant de l'Algérie.

M. Berkat (Algérie) : Merci, Monsieur le Président. Ma délégation souhaite vous remercier pour vos efforts inlassables en vue de parvenir au consensus le plus tôt possible sur le projet de rapport final de la session de 2021 de la Conférence du désarmement. Je souhaite à cette occasion rappeler la position de principe de l'Algérie, qui a foi en le multilatéralisme et considère que toutes les opinions doivent trouver le cadre où s'exprimer. Ma délégation redit son attachement à une participation inclusive et plus élargie à notre Conférence et souligne que l'examen des demandes doit faire l'objet d'une plus grande attention. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur Berkat. La délégation de la République islamique d'Iran a demandé la parole.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président, et merci encore une fois aux délégations qui soutiennent le multilatéralisme. Nous soutenons également cet excellent concept et la diplomatie multilatérale. Au cours des quatre à cinq dernières années, nous avons été témoins de vives attaques contre le multilatéralisme et les institutions multilatérales, qui ont été portées en particulier par une délégation, l'Administration Trump, le Gouvernement des États-Unis. Par votre entremise, Monsieur le Président, je demande aux délégations qui ont fait part de leurs préoccupations concernant le multilatéralisme et la participation jugée nécessaire de tous les États membres aux travaux des organisations multilatérales si elles font part de leurs préoccupations au sein d'autres instances et d'autres organisations internationales quant à l'opposition faite depuis plus de vingt ans aux demandes formulées par mon pays. Je me demande si elles ont été aussi critiques dans d'autres instances internationales. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. L'Ambassadeur de République arabe syrienne va à présent s'exprimer par liaison vidéo.

M. Ali (République arabe syrienne) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, notamment pour les vastes consultations bilatérales et multilatérales que vous avez pu mener avec les États membres et pour vos efforts visant à faire converger les points de vue, qui ont débouché sur la première version révisée du projet de rapport annuel. Si cette version n'a pas pris en compte l'ensemble de nos propositions, notre délégation considère néanmoins qu'elle nous fait avancer dans la bonne direction et rapproche la Conférence du désarmement d'un consensus sur le rapport annuel.

Je tiens à ce stade à formuler les observations suivantes. Tout d'abord, comme les noms des Présidents de la Conférence de la session sont clairement indiqués à l'appendice I du rapport, notre délégation est favorable à la suppression de leurs noms dans le reste du rapport pour veiller à la cohérence du texte ainsi qu'à leur simple indication dans l'appendice, comme cela a été suggéré. S'agissant du paragraphe 12, je partage les préoccupations du Représentant iranien selon lequel nous ne devons pas appliquer deux poids, deux mesures face à cette question. Notre délégation est prête à soutenir sa proposition ainsi que la proposition de la délégation russe sur ce paragraphe. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Chine.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise appuie votre démarche consistant à poursuivre la tenue de ce type de débat sur le rapport annuel. Comme le temps nous manque et – vous venez de l'indiquer – comme certaines restrictions pourraient rendre inaccessibles les salles de réunion du Palais des Nations cette semaine, je ne veux pas prendre à chacun d'entre vous plus de temps en débattant de sujets autres que le texte qui nous intéresse, c'est-à-dire en débattant non pas du texte en lui-même, mais d'autres sujets.

Concernant le paragraphe 12, nous avons tous constaté ce qui s'est passé au début de la présente session de la Conférence du désarmement. Au cours des débats que nous venons d'avoir, comme nous avons tous passé en revue les événements du début de l'année et des années précédentes, nous comprenons tous clairement le contexte de ces événements, notamment les éléments approfondis de ce contexte et les justifications qui y sont associées.

D'une part, je pense que les États membres de la Conférence souhaiteraient que tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies puissent participer aux travaux de la Conférence en qualité d'observateurs. Il s'agit d'une volonté générale qui devrait être reconnue par la vaste majorité des États membres de la Conférence. La Chine a toujours défendu cette position concernant la question des observateurs. Nous ne voulons pas que des facteurs politiques aient une incidence sur les travaux concernant cette question.

Dans le même temps, nous devons également reconnaître que certains éléments complexes qui sont politisés depuis quelques années pèsent encore beaucoup sur les travaux de la Conférence. Concernant nos futurs travaux, nous espérons que les efforts communs des États membres nous permettront d'écarter de plus en plus ces éléments politisés qui s'avèrent préjudiciables et même, à terme, de nous en débarrasser. Il faudra pour cela que tous les États membres concernés déploient des efforts communs.

En ce qui concerne le libellé du paragraphe 12 du rapport, je souscris à l'esprit des déclarations qui viennent d'être faites par les représentants de l'Égypte et de la Russie. Nous sommes, nous aussi, disposés à continuer à travailler sur le libellé du paragraphe 12, sous votre direction et sur la base des idées et des propositions tirées des déclarations précédentes des collègues concernés, afin que nous puissions trouver une solution qui nous permettra de répondre in fine aux préoccupations de chacun et qui sera, en même temps, réaliste.

Nous continuerons à soutenir vos travaux. Dans l'intervalle, nous restons résolument convaincus que nous parviendrons en définitive à parachever ce rapport et à le parachever par consensus. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole à la Représentante de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Díaz Mendoza (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je tiens tout d'abord à souhaiter cordialement la bienvenue à l'Ambassadeur d'Allemagne à la Conférence du désarmement. De plus, ma délégation tient à saluer les travaux de la présidence. Nous reconnaissons que vos efforts et la manière dont vous menez nos séances nous rapprochent d'une issue satisfaisante. Je suis convaincue que nous sommes proches d'un compromis nous permettant de nous accorder par consensus sur les paragraphes qui posent encore des difficultés. Nous considérons que ce document est un bon point de départ et estimons qu'il rend compte des efforts que vous avez déployés en consultant toutes les délégations. Cependant, comme tout le monde, nous avons des vues et des opinions qui nous sont propres sur le texte en question.

S'agissant du paragraphe en cours d'examen, je voudrais me faire l'écho des observations du Représentant de l'Iran et de l'Ambassadeur de Chine. Il serait bon de disposer du texte de la proposition de la délégation russe. Je pense que cette proposition pourrait nous aider à trouver un compromis, une solution acceptable par toutes les parties. Cependant, ma délégation estime également que la solution qui a été trouvée en 2019 et en 2020 pourrait servir de compromis cette année. Elle a fonctionné à ce moment-là et nous ne comprenons pas pourquoi elle ne pourrait pas fonctionner cette année. Nous savons tous – c'est un fait – que ce problème n'est pas survenu cette année. Il est apparu en 2018 lorsque la délégation des États-Unis s'est opposée à la participation d'une autre délégation aux travaux de la Conférence. Ce n'est pas nouveau.

Ma délégation estime qu'une solution rapide, qui a déjà été acceptée par tout le monde, pourrait être de rétablir le texte autour duquel nous nous sommes déjà mis d'accord ces dernières années. Toutefois, nous sommes disposés à examiner la proposition de la délégation russe afin d'aboutir à un accord satisfaisant pour toutes les parties. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Avant de distribuer la parole aux autres représentants, je tiens tout d'abord à indiquer à nouveau aux délégations qui ont fait des propositions de texte officielles de les communiquer au secrétariat. Je tiens ensuite à faire

une observation concernant ce paragraphe ainsi que d'autres paragraphes. La version originale de ce paragraphe, qui précède cette nouvelle version, est bien connue, comme cela a été souligné par plusieurs délégations. Je n'étais pas présent l'année dernière ni l'année précédente, mais d'après ce que j'entends dans la salle et ce qui m'a été dit, nous reprenons essentiellement les mêmes arguments que ceux des années précédentes. Le processus a été très complexe, notamment en ce qui concerne le paragraphe 12. *In fine*, nous avons trouvé un compromis dont il a été rendu compte dans le premier document qui a été distribué. Dans cette nouvelle révision, nous essayons d'aller un peu plus loin, peut-être parce qu'un plus grand nombre de pays ont soumis cette année des objections. Aucun pays n'est mentionné en particulier. Aucune référence n'est formulée à cet égard, l'objectif étant d'être neutre.

Je demande aux délégations de ne pas essayer de faire figurer d'une manière ou d'une autre tout ce qu'elles voudraient dans ce paragraphe, car je m'attends à ce que cela soit impossible. Je constate que les positions sont divergentes sur ce sujet et je vous demande de trouver un compromis, car nous examinons un paragraphe complexe aux intrications qui ne se limitent pas à ce document et qui ont déjà été examinées en détail sous les précédentes présidences. Ne refaisons pas le débat aujourd'hui. Essayons de nous concentrer sur les formulations et de trouver un compromis.

Je vais ajouter un nouveau commentaire. Nous ne disposons pas d'un temps illimité. Aucune salle ne sera disponible durant plusieurs des prochains jours au Palais et nous n'aurons pas de salle pendant au moins plusieurs jours la semaine prochaine, comme d'autres réunions vont s'y tenir. Il m'a été expliqué que les salles avaient été demandées, mais que, malheureusement, elles n'avaient pas été attribuées. Essayons de limiter nos observations aux formulations et, en ce qui concerne les accords potentiels, essayons de trouver un compromis, car nous n'avons pas un temps illimité devant nous. C'est pourquoi vous êtes aimablement prié de vous y employer en ne mentionnant que les paragraphes en question et en essayant d'éviter de débattre de points qui ont déjà été examinés au Palais des Nations et auxquels nous avons déjà consacré suffisamment de temps.

Sachant cela, pour réussir à passer en revue les paragraphes restants, je donne la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Conformément aux éléments que vous venez d'exposer, nous souscrivons pleinement à votre approche et à votre esprit de compromis.

Je pense que toutes les délégations peuvent s'accorder sur le fait que nous travaillons sur un rapport de procédure, et non pas sur un rapport de fond, et que nous devrions éviter d'aborder des questions de fond qui ont été examinées. Cela dit, si nous voulons que les positions de tous les pays soient prises en compte dans les procès-verbaux, la question la plus importante qui a été examinée et celle à laquelle nous avons consacré près de dix semaines – soit la première partie de la session de 2021 – est sans nul doute le programme de travail. Afin d'éviter de répéter ce qui se trouve dans ces comptes rendus, il est préférable de concentrer nos efforts sur un rapport de procédure convenant à tout le monde. Je pense que toutes les délégations peuvent s'accorder sur ce constat. Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Je pense que ces propos sont les derniers sur le paragraphe 12, du moins pour le moment.

Nous allons passer aux quelques observations sur le paragraphe 17. Les Pays-Bas ont la parole.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Nous ne voyons pas de problème à y voir figurer les noms des Présidents successifs et nous y sommes donc favorables. J'ai fait une proposition en ce sens car, comme la délégation iranienne l'a indiqué, nous avons consacré dix semaines au programme de travail. Nous avons également consacré près de dix semaines à débattre des organes subsidiaires. Ces débats n'y apparaissent pas et je suggère à nouveau d'y insérer un libellé indiquant que les Présidents ont également proposé de créer des organes subsidiaires. Je vous avais transmis par écrit cette proposition, mais elle n'est plus prise en compte. Je souhaiterais qu'elle soit à nouveau prise en compte. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Nous avons bien reçu votre proposition, mais plusieurs délégations – non pas une seule, mais plusieurs délégations – ont fait part de leur opposition. J'ai consulté directement les présidences qui ont examiné cette question et nous sommes convenus que la question à l'examen était le programme de travail et que les organes subsidiaires faisaient partie de cet examen et ne couvraient pas son intégralité. Ce libellé a été retenu par souci de compromis. Je remercie vivement la délégation néerlandaise pour sa proposition, que nous comprenons parfaitement. Je donne la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais dire que, même si certaines délégations s'opposent peut-être à la proposition néerlandaise, beaucoup d'autres l'ont soutenue. Ma délégation la soutient pleinement et je crois qu'elle est négociable. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole aux États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je serai très concis. Je me fais essentiellement l'écho des paroles qui viennent d'être prononcées par l'Ambassadeur de France : plusieurs délégations sont favorables à l'ajout des organes subsidiaires dans le paragraphe que nous examinons et je pense, comme l'Ambassadeur de France, qu'il existe clairement une marge de manœuvre nous permettant de négocier une référence à un élément important de nos travaux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Les Pays-Bas ont la parole.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Permettez-moi simplement de réagir, car vous avez parlé de consultations auprès des parties concernées, mais pour mémoire, je n'ai pas été consulté sur cette question, alors que j'ai formulé une proposition à ce sujet. J'insiste pour que ces éléments soient conservés et non pas supprimés. Nous parlons de faits qui se sont déroulés et d'un rapport factuel. Le fait est que les Présidents successifs ont proposé la création d'organes subsidiaires et que nous avons eu de longs débats sur la proposition. La suppression de cette référence à la proposition consisterait à donner un compte rendu sélectif du déroulé des séances.

Nous avons longuement examiné les propositions des Présidents et même la désignation des coordonnateurs des différents organes subsidiaires. Je suis désolé de n'avoir pu assister aux consultations à ce sujet, mais j'insiste pour qu'on conserve ici la référence en question. Je me demande également s'il est possible de demander au secrétariat de reprendre les procès-verbaux, bien que cette proposition ait été largement soutenue. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole au Représentant du Mexique.

M. Martínez Ruiz (Mexique) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Ma délégation tient pour commencer à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur d'Allemagne et à faire part de son souhait de collaborer étroitement avec lui. Je tiens aussi à vous faire l'observation suivante : ma délégation a estimé que la première proposition que vous aviez présentée essayait de rendre compte de manière factuelle du déroulé des séances et de trouver une solution rendant compte de l'ensemble du déroulé sans entrer dans les controverses des négociations. D'après les observations et les suggestions des délégations, nous croyons également comprendre que vous avez continué à œuvrer avec autant d'énergie et de volonté pour convenir de formulations acceptables pour toutes les délégations et parvenir à un consensus sur le rapport final que nous devons soumettre collectivement à l'Assemblée générale.

Les positions de ma délégation sur ce paragraphe sont bien connues. Nous les avons déjà exposées dans des cadres formels et informels. J'estime que vos propos – à savoir que les présidences ayant présenté le document ont affirmé qu'elles avaient soumis différentes propositions de programme de travail cette année – sont dûment pris en compte dans le paragraphe tel qu'il est actuellement rédigé. Bien sûr, l'examen du programme de travail a fait ressortir des divergences de positions concernant certains aspects des projets, notamment en ce qui concerne les organes subsidiaires qui ont été évoqués. Il devrait également être

rendu compte des longs débats sur le mandat spécifique des organes subsidiaires, leur composition et leur thématique, qui ont précisément fait partie des points empêchant tout consensus dans cette salle.

Ma délégation continue par conséquent de soutenir avec vigueur qu'il était auparavant simplement indiqué que le programme de travail n'avait pas été adopté lorsque tel avait été le cas. Nous sommes convaincus qu'il est inutile de commencer à faire ressortir les aspects précis du programme de travail que chaque délégation juge appropriés car, dans ce cas, il faudra rendre compte de toutes les positions divergentes quant aux aspects strictement opérationnels, et même quant aux aspects de fond, en ce qui concerne l'examen des questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement. Sachant cela, ma délégation approuve entièrement le texte tel qu'il est actuellement rédigé. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie vivement le Représentant du Mexique et je donne la parole à l'Ambassadeur de Cuba.

M. Quintanilla Román (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Bonjour, chers collègues. Tout d'abord, nous souhaitons, nous aussi, la bienvenue à l'Ambassadeur d'Allemagne et lui souhaitons plein succès pendant son séjour et dans ses fonctions à Genève. Pour ce qui est du projet, Monsieur le Président, permettez-moi de saluer le travail que vous avez accompli et qui a permis de parvenir à un consensus sur les questions restant en suspens. Nous sommes d'accord pour dire que nous avons peu de temps à notre disposition et même que nous disposons de peu d'espace, à moins que nous décidions de nous réunir place des Nations ou à tout autre endroit qui nous serait proposé. Nous devons donc accélérer nos travaux et faire preuve de flexibilité pour trouver des solutions convenant à tout le monde.

Nous nous faisons l'écho de votre déclaration. Aucune délégation ne sera autant satisfaite qu'elle le souhaite de ce rapport. C'est un fait et les débats l'ont prouvé et continuent à le prouver. Nous devons par conséquent tous faire preuve de flexibilité dans nos propos et dans nos actes pour que nous puissions parachever ce travail. Concernant ce paragraphe, nous souscrivons aussi à votre proposition. Il est tout à fait clair que nous ne pouvons pas faire plus de progrès et nous demandons par conséquent à toutes les délégations de faire montre de flexibilité pour que nous puissions continuer à en accomplir. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. L'Afrique du Sud a la parole.

M. September (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole. Permettez-moi de commencer par souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur d'Allemagne à la Conférence du désarmement.

Je serai très concis. Nous estimons que les débats étaient axés sur le programme de travail. Les formulations employées retranscrivent selon nous très clairement et avec exactitude la teneur des débats des premières séances. Elles les retranscrivent très clairement et il ne fait aucun doute que les délégations ont fait part de leurs vues sur la question du programme de travail, en tenant compte des propositions et suggestions pertinentes formulées et que la question des organes subsidiaires faisait partie, entre autres, de ces suggestions et propositions. Nous considérons que les formulations employées sont tout à fait satisfaisantes, car elles rendent compte fidèlement de la teneur des débats sous les trois premières présidences de la Conférence du désarmement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Je donne la parole à l'Ambassadeur du Brésil.

M. De Barros Carvalho e Mello Mourão (Brésil) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je tiens, moi aussi, à souhaiter la bienvenue au Représentant de l'Allemagne et j'espère que son mandat à la Conférence du désarmement sera plus fructueux qu'il n'a été jusqu'à aujourd'hui.

Je tiens à faire une déclaration en ma qualité de Président de la Conférence parmi les trois qui ont assumé ces fonctions et ont essayé de faire adopter un programme de travail. Nous n'avons pas essayé d'adopter une décision visant à créer des organes subsidiaires, mais nous avons essayé d'approuver les programmes de travail. Tel était le point à l'ordre du jour

et nous avons examiné le programme de travail. Les organes subsidiaires faisaient bien sûr partie des propositions pour ce qui est de notre programme de travail, mais nous examinions le programme de travail et non pas les organes subsidiaires.

Certaines délégations ont indiqué que nous nous étions penchés sur les organes subsidiaires. L'interprétation des faits en question est très délicate, car, selon une interprétation, certaines vues divergentes ont été exprimées lors des débats sur les organes subsidiaires, non pas pour contester l'idée de la création d'organes subsidiaires, mais en réalité pour bloquer l'adoption d'un programme de travail à la Conférence.

Ce blocage ne visait pas les organes subsidiaires, mais le programme de travail de cette conférence. Telle est mon impression et j'ai pu la partager avec les cinq autres Présidents de cette session, qui y ont souscrit. Nous n'avons pas adopté de programme de travail et c'est un fait de nos débats sur le sujet, Monsieur le Président. Je m'associe à tous ceux qui approuvent le libellé que vous avez ajouté dans ce paragraphe, car il rend compte de nos décisions. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole au Japon.

M. Matsui (Japon) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Permettez-moi une nouvelle fois de vous exprimer notre soutien en faveur des efforts que vous avez déployés afin de veiller au caractère factuel du rapport. Il est important que nous fassions tous preuve de flexibilité et d'une aptitude aux compromis. Il existe toutefois différents niveaux de compromis et le Japon vise un compromis plus ambitieux. On peut aboutir à un compromis en prenant tout en compte ou en ne prenant rien en compte, mais le Japon souhaite aboutir à un compromis plus ambitieux. Nous croyons comprendre que si les débats sur la création des organes subsidiaires faisaient bien sûr partie du débat sur le programme de travail, ils en constituaient en même temps la partie principale. Le Japon approuve l'ajout d'une formulation faisant référence à la proposition de création d'organes subsidiaires. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Ambassadeur de Chine a la parole. Un grand merci au Représentant du Japon.

M. Li Song (Chine) (*parle en chinois*) : Je saisis l'occasion qui m'est donnée à la séance d'aujourd'hui pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur d'Allemagne au sein de la famille de la Conférence du désarmement. Je me réjouis à la perspective d'une communication et d'une coopération constructives avec lui et d'une contribution commune aux travaux de la Conférence.

S'agissant du paragraphe qui est aujourd'hui à l'examen, je partage l'opinion qui vient d'être exprimée par l'Ambassadeur du Brésil. Nous continuerons à soutenir les efforts que vous déployez afin d'élaborer un texte satisfaisant dans ce paragraphe.

Je saisis aussi cette occasion pour remercier une nouvelle fois les Ambassadeurs de Belgique, du Brésil et de Bulgarie pour les efforts importants qu'ils ont déployés à la veille de la session de cette année de la Conférence autour de la question du programme de travail. Je suis persuadé que les six Présidents de l'année prochaine tireront parti de leurs travaux à ce titre. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Bulgarie, qui intervient par liaison vidéo.

M. Sterk (Bulgarie) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, j'espère que vous m'entendez. Je serai très concis. Veuillez m'excuser de prendre la parole au dernier moment, mais je tiens tout d'abord, moi aussi, à souhaiter chaleureusement la bienvenue à l'Ambassadeur d'Allemagne à la Conférence du désarmement et à l'assurer de notre étroite coopération, comme nous l'avons fait avec son prédécesseur.

Deuxièmement, je tiens à réaffirmer notre soutien, Monsieur le Président, en faveur des efforts que vous déployez pour trouver un compromis sur les paragraphes à l'examen. Troisièmement, et c'est probablement mon point principal, s'agissant de l'interprétation des efforts entrepris par les trois premières présidences cette année, qui ont été assumées par la

Belgique, le Brésil et la Bulgarie, je souscris pleinement aux vues exprimées par mon collègue brésilien, l'Ambassadeur Mello Mourão. Je souscris pleinement à ses déclarations sur les efforts que nous avons déployés pour réussir à adopter un programme de travail pour la Conférence. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Nous vous avons parfaitement entendu. Je donne la parole au Représentant de l'Égypte, qui intervient à distance.

M. Reda (Égypte) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je serai concis. J'approuve moi aussi pleinement les observations de notre collègue d'Afrique du Sud et de l'Ambassadeur du Brésil concernant ce paragraphe en particulier. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'exposer le moyen que nous avons employé – les organes subsidiaires étant simplement le moyen et le programme de travail étant la fin. Nous avons tenté différentes approches, l'une des dernières en date étant la création d'organes subsidiaires. Il n'est pas nécessaire de le préciser dans le paragraphe, mais il ne fait aucun doute que notre débat était axé sur le programme de travail. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur Reda. Avant de passer au paragraphe suivant, je m'excuse à nouveau auprès des délégations qui ont soumis des propositions dont il n'est pas rendu compte dans ce projet de rapport révisé car, comme je l'ai indiqué, nous ne pouvions pas faire apparaître toutes les demandes. Nous essayerons de trouver un équilibre entre les différents paragraphes et entre les différentes demandes des délégations. Avec mon équipe, nous avons essayé de travailler les formulations et, dans certains cas, nous avons accepté certaines propositions et, dans d'autres, nous avons préféré les écarter pour trouver un compromis entre les différentes positions dans la salle. En tout cas, nous poursuivrons les consultations sur ce paragraphe et nous verrons quelle en sera l'issue finale.

Passons à présent au paragraphe 23. Je constate qu'une demande est restée sans réponse concernant ce paragraphe. Nous allons demander à notre secrétaire de nous lire le procès-verbal de la séance concernée.

M^{me} Day (secrétaire de la Conférence du désarmement) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Je laisserai la Présidente nous faire saisir l'esprit et l'intention des paroles qu'elle a exprimées mais, dans l'intervalle, aux fins de référence, je vais lire les transcriptions numérisées, qui seront consignées en temps voulu dans les procès-verbaux.

Lorsqu'elle a présenté le projet de décision le 5 août, la Présidente a fait la déclaration suivante :

« Mesdames et Messieurs les membres des délégations, comme je l'ai indiqué, j'ai l'intention ce matin d'examiner la mise à jour technique et linguistique proposée du Règlement intérieur de la Conférence du désarmement de façon à refléter l'égalité entre les femmes et les hommes dans cette instance et à envisager d'adopter le projet de décision que nous avons distribué concernant la version anglaise du Règlement intérieur. ».

Le débat s'est ensuite déroulé et à la toute fin de la séance plénière – je crois qu'il était déjà plus de 13 heures – le même jour, le 5 août, la Présidente a prononcé les mots suivants :

« La question est de savoir comment poursuivre ces travaux. J'ai donc une question à poser aux délégations. C'est une question très simple. Acceptez-vous de demander au secrétariat de réviser le Règlement intérieur de façon à refléter l'égalité entre les femmes et les hommes, comme cela a été exprimé par consensus par la Conférence du désarmement ce matin, et de sorte qu'il en soit rendu compte dans toutes les langues officielles sur la base du texte anglais distribué le 28 juillet ? ».

Nous avons ensuite considéré qu'il serait également utile de reproduire la déclaration suivante de la Présidente à la séance plénière du 10 août :

« Chers collègues, je tiens à commencer par faire une courte déclaration sur les deux séances plénières de la semaine dernière. Je regrette que nous n'ayons pu nous mettre d'accord sur la mise à jour du Règlement intérieur de façon à ce qu'il reflète

l'égalité entre les femmes et les hommes à la Conférence du désarmement, en dépit d'un soutien d'une large majorité des délégations. Cela dit, je remercie chacun d'entre vous pour votre participation au débat sur ce sujet important.

J'estime que nous ne parviendrons pas à établir un consensus sur cette question lors de la dernière semaine de la présidence du Canada, mais j'encourage les États à poursuivre les débats informels. ».

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie vivement la secrétaire de nous avoir lu les procès-verbaux de ces séances. Je donne à présent la parole aux délégations qui souhaitent faire une déclaration concernant le paragraphe 23, tel qu'il a été proposé dans le projet de rapport révisé par la présidence chilienne, l'objectif étant d'aboutir à un équilibre entre les différentes positions. Je donne la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je tiens à vous dire – et j'aurais dû le dire plus tôt – que ma délégation salue tous les efforts que vous avez déployés afin d'essayer de présenter un rapport susceptible de faire consensus.

Permettez-moi de passer en particulier au paragraphe qui nous intéresse, le paragraphe 23. Comme vous le savez, ma délégation vous a communiqué une proposition de libellé qui, selon elle, rend compte de ce qui s'est déroulé concernant le projet de décision visant à mettre à jour le Règlement intérieur afin de le rendre neutre du point de vue du genre. Malheureusement, aucun élément de ce libellé n'a été ajouté dans le document révisé et, comme je l'ai indiqué lors de la précédente séance plénière, mon gouvernement insiste pour voir le paragraphe 23 rendre compte de ce qui s'est déroulé concernant le projet de décision. Honnêtement, il s'agit de la moindre des choses qu'il est prêt à accepter. Nous restons flexibles sur les formulations, comme nous l'affirmons depuis le début, mais nous insistons pour qu'il y ait une référence au fait que ce projet de décision n'ait pas suscité de consensus. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole à l'Ambassadrice d'Australie.

M^{me} Mansfield (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, et je tiens, moi aussi, à souhaiter une très chaleureuse bienvenue à notre collègue allemand à la Conférence du désarmement.

Nous vous remercions, Monsieur le Président, vous et votre équipe, pour tout le travail que vous avez accompli concernant le projet de rapport annuel révisé portant la cote CD/WP.636/Rev.1. Notre délégation l'a examiné très attentivement. Je tiens aussi à remercier, bien que rétrospectivement, le groupe des six Présidents de cette année pour tous les efforts qu'ils ont déployés en 2021. Nous leur en sommes très reconnaissants.

S'agissant du passage du projet qui nous intéresse à présent, nous sommes très satisfaits d'une partie du nouveau libellé de cette version, mais en ce qui concerne en particulier le paragraphe 23, nous sommes extrêmement préoccupés. Nous nous réjouissons de l'ajout dans ce paragraphe de la référence que nous avons proposée au procès-verbal concerné. Le libellé que nous avons proposé concernant l'issue de l'examen de la question par la Conférence – c'est-à-dire l'absence de consensus – n'a cependant pas été ajouté et nous pensons qu'il est important de le faire. Comme la lecture du procès-verbal par le secrétariat vient de le montrer, un projet de décision a été présenté devant cette instance et nous pensons que l'issue doit être prise en compte dans ce rapport, comme cela a été fait concernant les autres projets de décision.

Nous avons été très clairs à la fois dans nos déclarations pendant les séances plénières et dans les documents que nous avons soumis concernant l'importance que nous y attachons. Nous n'avons entendu aucun argument lors des séances plénières ni lu de texte d'autres délégations qui auraient fait part de leurs préoccupations quant au libellé proposé. Selon une pratique bien établie à la Conférence, l'issue des décisions présentées dans cette instance au cours de l'année écoulée est consignée dans son rapport, notamment l'adoption de l'ordre du jour, le programme de travail, les demandes de participation en tant qu'observateur et toute

autre décision soumise à la Conférence. Cela est bien entendu conforme à l'article 45, alinéa d), du Règlement intérieur. Nous risquons ici, nous semble-t-il, de nous écarter de cette pratique et nous ne voyons aucune raison de le faire.

De plus, l'Australie n'est pas favorable à l'ajout de la nouvelle phrase suivante au paragraphe 23 : « Divergent views were expressed on the procedural and operational aspects of the proposal. » (Des avis divergents ont été exprimés quant aux aspects opérationnels et procéduraux de la proposition). Nous considérons que cette référence est trompeuse. Comme le compte rendu de la séance plénière le mettra en évidence, des avis divergents ont bien été exprimés, mais pas simplement concernant les aspects procéduraux et opérationnels de la proposition, mais aussi en ce qui concerne la nécessité même de la proposition en question. Nous tenons à l'exactitude du rapport s'agissant de l'examen par la Conférence de ce sujet et le meilleur moyen d'y parvenir est simplement de rendre compte de manière factuelle, comme nous l'avons proposé, de l'issue de l'examen, c'est-à-dire qu'aucun consensus n'a pu être établi.

Ma délégation et moi-même en particulier aurions été très satisfaits si telle n'avait pas été l'issue de la session, mais elle s'est malheureusement terminée ainsi et il faut en rendre compte dans le rapport. Je vous remercie vivement pour l'examen que vous avez mené et nous vous remercions sincèrement, une fois encore, compte tenu de la difficulté à rédiger ce rapport, mais nous insistons sur l'importance de l'exactitude de nos formulations.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Madame l'Ambassadrice. Je donne à présent la parole au Représentant du Royaume-Uni.

M. Cleobury (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, et bonjour, chers collègues.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous remercier de nous avoir communiqué ce projet de rapport révisé de la Conférence du désarmement. Nous considérons que nous avons, dans l'ensemble, bien réussi à rendre compte de manière équilibrée des différents points de vue et nous sommes conscients des responsabilités peu enviables qui vous incombent pour essayer de nous faire aboutir à un consensus. Cela dit, nous nous sentons tenus de soumettre nos observations sur la rédaction du paragraphe 23. Comme d'autres délégations, nous vous avons présenté des propositions écrites concernant ce paragraphe, qui ont été transmises à tout le monde, et nous avons proposé qu'il soit rendu compte de manière objective du fait que le projet de décision soumis à l'examen lors de cette séance n'a pas été adopté.

Nous avons proposé une formulation faisant apparaître que la Conférence n'avait pu aboutir à un consensus sur le projet de décision. Comme je l'ai dit, d'autres délégations ont formulé des demandes similaires. Cette proposition n'a pas été retenue dans le projet de texte révisé. Nous constatons cependant que des libellés ont été insérés dans ce projet alors qu'ils n'ont pas été proposés par oral ni par écrit. Nous faisons ici référence à la phrase qui vient d'être lue par l'Ambassadrice d'Australie et qui commence par « Divergent views were expressed ». Nous aimerions avoir une explication sur l'origine de cette phrase, sur l'auteur de cette proposition et sur sa signification, car nous ne sommes pas tout à fait certains d'en comprendre le sens.

Nous insisterons pour que ce paragraphe rende compte avec exactitude de l'issue de la séance du 5 août, à savoir qu'il n'y a pas eu d'accord sur le projet de décision. Nous sommes prêts à faire preuve de flexibilité concernant la formulation, mais cet élément factuel doit être consigné dans ce rapport. Il est fait mention à d'autres endroits de l'absence d'accord de la Conférence. Nous devons être cohérents et éviter toute déformation des faits tels qu'ils se sont déroulés lors de cette séance. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Mon équipe et moi avons formulé cette proposition. Nous en sommes responsables à ce titre et au lieu d'accepter l'une des propositions des délégations, nous avons essayé de trouver un juste milieu entre les différentes positions, comme cela a été indiqué dans le texte, et de parvenir en quelque sorte à un consensus. Je donne la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. Votre tâche est ardue. Nous vous remercions également pour les clarifications que vous avez apportées, car nous nous interrogeons, nous aussi, sur l'origine de cette phrase qui n'avait pas été soumise par écrit ni prononcée en séance plénière. Nous défendons une position analogue à celle des autres délégations et considérons aussi que ce paragraphe est important. Nous estimons qu'il convient de rendre compte des faits avec exactitude. Un projet de décision a été proposé et une très faible minorité s'y est opposée. Ce blocage a été rendu possible par l'obligation d'adoption par consensus et nous estimons qu'il faut en rendre compte dans le rapport. C'est un point important. Nous aurions pu régler facilement ce point mineur s'il n'avait pas fait l'objet d'un blocage.

Je reviens au paragraphe 6, comme je l'avais indiqué, en lien cette fois avec le paragraphe 23. Je souhaite à nouveau interroger le secrétariat sur l'exactitude du paragraphe, car la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement était également présente lors du débat officiel en séance plénière et s'est dite favorable au projet de décision. Il s'agit de propos de sa déclaration et j'ai suggéré, comme d'autres l'avaient déjà fait, d'ajouter que la Secrétaire générale avait assisté à cette séance et s'était clairement déclarée favorable à ce projet de décision. Tels sont les éléments que je souhaite voir apparaître. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole au Représentant de l'Espagne.

M. Manglano Aboín (Espagne) (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, notamment pour tous les efforts que vous avez déployés avec votre équipe au cours de ces dernières semaines. Je tiens moi aussi à souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur d'Allemagne à la Conférence du désarmement. Ma délégation s'associe à celles qui ont déjà déclaré qu'elles étaient favorables à l'amélioration du libellé du paragraphe 23 pour qu'il rende mieux compte de la réalité des faits qui se sont déroulés dans notre enceinte le 5 août et qu'il indique clairement que le projet de décision a été soumis aux fins d'adoption et qu'aucun consensus n'a été dégagé. Aujourd'hui, quelques délégations ont évoqué ce qui s'était passé en 2019 et lors des années précédentes et ont fait référence à des éléments qui ont été ou n'ont pas été ajoutés au rapport de ces années-là. Certaines délégations ont indiqué qu'elles voulaient un rapport fondé sur des faits, un rapport factuel, et en ce sens, je tiens à souligner que le texte que nous avons élaboré ces dernières semaines constitue le compte rendu des faits qui se sont déroulés cette année et non pas les années précédentes. En conséquence, le 5 août, il n'y a pas eu de consensus dans cette salle.

En tant que Conférence du désarmement, en tant que collectif, nous devons être factuellement corrects et ma délégation nous demande d'éviter toute rédaction sélective. Nous ne devons pas retenir ce qui nous convient ni écarter du rapport tout ce qui ne nous convient pas. Nous devons y faire apparaître les faits tels qu'ils se sont déroulés. Si certaines délégations ne voient pas d'objection à s'exprimer dans cette salle, à bloquer l'adoption de certaines décisions ou à s'y opposer et à voir figurer leurs opinions dans les procès-verbaux de la Conférence ou dans ses enregistrements, elles ne doivent pas non plus voir d'objection à ce que ces opinions ou les répercussions de ces opinions figurent dans le rapport annuel. Ma délégation estime qu'il ne devrait pas être problématique qu'il soit rendu compte de l'absence de consensus à cet égard dans le rapport annuel.

Je m'associe aussi aux très bonnes explications qui ont été données par l'Ambassadrice d'Australie concernant le caractère déconcertant des nouvelles formulations, bien que nous soyons extrêmement reconnaissants des efforts qui ont été déployés par l'équipe chilienne afin de trouver un compromis entre les différentes opinions exprimées dans cette salle. J'ai terminé ma déclaration, Monsieur l'Ambassadeur. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur Manglano Aboín. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je crois que je peux être bref puisque les orateurs précédents ont exprimé les mêmes préoccupations qui animent ma délégation sur le paragraphe 23. Merci beaucoup pour tous vos efforts, mais je crois très franchement que ce n'est hélas pas suffisant. « Divergent views were expressed », c'est clairement quelque chose qui ne reflète pas la réalité de ce qu'il s'est passé pendant ce débat. Le consensus n'a pas été atteint. Certaines délégations ont bloqué l'adoption de cette

décision. Pour nous, c'est très clair, si ces délégations n'assument pas leur position aujourd'hui, alors il y a un vrai problème et il faut qu'elles le disent. Si le consensus est atteint, alors décidons de l'adoption dès aujourd'hui ; je n'y vois pour ma part aucun problème. Monsieur le Président, faites-la adopter et passons à autre chose. Je ne comprends pas où nous en sommes dans ce débat et je suis profondément troublé. J'insiste donc, avec d'autres délégations, pour que ce paragraphe dise clairement que le consensus n'a pas été atteint. Merci.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole au Représentant de la Fédération de Russie.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, nous avons écouté attentivement les explications données par le secrétariat ainsi que les extraits des transcriptions de comptes rendus de séance qui ont été lus par le secrétariat, et nous ne pouvons que vous faire part de notre perplexité sur ce qui se passe ici dans la salle.

Franchement, nous avons écouté plusieurs délégations qui ont exposé leur interprétation du déroulé des deux séances plénières, l'une informelle et l'autre formelle, au cours desquelles ont été examinés les éléments dont il est rendu compte au paragraphe 23 du projet de rapport. Comme on peut le constater à partir des éléments qui ont été lus par le secrétariat, il est vrai que la présidence canadienne avait l'intention d'examiner un projet de décision. En même temps, nous nous souvenons parfaitement du fait qu'aucun débat ne s'est tenu sur le document soumis par le Canada. Il y a eu un débat au cours duquel différents points et différentes questions ont été abordés sur le fond de l'initiative en général, mais pas sur le document en tant que tel. De plus, la fin de l'extrait qui a été lu par le secrétariat montre que la présidence canadienne n'a pas soumis le document à la Conférence du désarmement aux fins de son approbation. Il est dès lors absurde d'affirmer qu'il y a ou qu'il n'y a pas eu consensus ou que certains États ont entravé ou n'ont pas entravé son adoption. D'où sont tirées ces conclusions ? Je ne comprends pas.

D'après le compte rendu qui a été lu par le secrétariat, il apparaît très clairement que la présidence canadienne a suggéré d'examiner une question bien différente, en demandant au secrétariat de poursuivre ses travaux sur la base du texte anglais et ainsi de suite. Nous avons parfaitement entendu tous ces éléments dans cette enceinte. D'où tirez-vous la conclusion selon laquelle il y avait eu ou non consensus sur le projet de document soumis par le Canada ? C'est complètement déconnecté de la réalité. Je ne sais pas d'où vous tirez ces conclusions, chers collègues. Dans l'ensemble, vos positions sont simplement stupéfiantes. Il existe des comptes rendus. Vous devriez les lire si vous ne croyez pas le secrétariat. Il n'y a pas eu d'examen détaillé d'un document soumis par le Canada. Il y a eu des déclarations concernant divers aspects de l'initiative visant à modifier le Règlement intérieur de manière générale, plutôt que des déclarations sur un document en particulier. De plus, ce document n'a pas été présenté aux fins de son approbation à la fin de la séance et le compte rendu montre clairement que la présidence canadienne n'a pas agi de la sorte.

En ce qui concerne à présent le paragraphe 23, nous n'en sommes pas tout à fait satisfaits nous non plus et nous avons des suggestions précises à faire pour l'améliorer. Nous souhaitons en particulier qu'il soit indiqué qu'il y a eu deux séances, l'une informelle et l'autre formelle. Nous tenons par conséquent à y voir figurer le libellé « An informal and formal plenary meetings to consider » au début de ce paragraphe et, en ce qui concerne l'expression « draft decision », nous souhaitons, comme notre collègue, l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Gabriëlse, la remplacer par le libellé « proposal for a technical update to the Conference's rules of procedure to reflect the equality » et ainsi de suite jusqu'à la fin, jusqu'au point se trouvant après la date du 5 août.

Nous sommes, comme d'autres de nos collègues, opposés à la deuxième phrase ainsi rédigée : « Divergent views were expressed on the procedural and operational aspects of the proposal » (Des avis divergents ont été exprimés quant aux aspects opérationnels et procéduraux de la proposition). En effet, nous avons non seulement soulevé des questions procédurales et opérationnelles, mais nous nous sommes aussi demandé s'il était opportun, de manière générale, d'aborder le Règlement intérieur. Comme ces points ont aussi été examinés, nous sommes également favorables à la suppression de cette phrase du texte du paragraphe 23.

De plus, nous voulons que la phrase suivante rende toujours compte du fait que différentes positions ont été exprimées, et nous proposons que « their » soit remplacé par « various » et que la phrase soit rédigée comme suit : « Delegations expressed various positions on the issue, which are duly reflected in the plenary records » (Les délégations ont exprimé différentes positions sur la question, qui sont dûment reflétées dans le compte rendu de la séance plénière), en y ajoutant ensuite la cote des documents correspondants. Nous sommes convaincus que ce paragraphe conviendrait à tout le monde s'il était rédigé ainsi.

Une fois encore, je répète qu'on ne peut absolument pas parler de consensus ici et que nous nous opposerons formellement à toute mention de propositions qui auraient fait l'objet d'un consensus ou d'un blocage dans ce paragraphe.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur Belousov. Je donne la parole au Représentant du Japon.

M. Matsui (Japon) (*parle en anglais*) : Nous pouvons approuver la proposition formulée par l'Ambassadeur des Pays-Bas qui vise à faire état de la présence de la Secrétaire générale de la Conférence du désarmement. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur Matsui. Je m'excuse, car j'ai oublié de demander à la délégation de la Fédération de Russie si elle pouvait nous envoyer sa proposition par écrit. Je donne la parole à la Fédération de Russie, qui tient à apporter une clarification.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je suis désolé, Monsieur le Président, j'ai oublié de l'indiquer au début de mon intervention, mais nous soumettrons bien évidemment toutes nos propositions au secrétariat par écrit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Je donne la parole à la Représentante de l'Allemagne.

M^{me} Mikeska (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je vous remercie. Nous constatons nous aussi que vous avez une tâche difficile à assumer. Je vais également essayer d'être concise. Nous trouvons que la proposition en l'état actuel est insuffisante. Nous n'insistons sur aucune formulation concrète, mais nous tenons à ce qu'il apparaisse dans le rapport que les aspects examinés n'étaient pas seulement des aspects procéduraux et opérationnels, mais aussi qu'on examinait la question en tant que telle, à savoir d'adopter ou non le Règlement intérieur de manière inclusive. D'après ce qui vient d'être lu par le secrétariat, le Canada a demandé s'il y avait un accord et je me souviens que plusieurs délégations ont souligné pendant la séance qu'il n'y avait pas de consensus et ont employé le terme « consensus ». Elles ont déclaré qu'il n'y avait pas de consensus et nous pensons qu'il convient d'en rendre compte dans le rapport. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Je donne la parole à la République islamique d'Iran.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Merci, Monsieur le Président. S'agissant des paragraphes 23 et 24, je tiens à vous faire part du fait – sans m'étendre sur le fond – que personne n'a remis en cause l'égalité entre les femmes et les hommes. Les positions sont toutefois divergentes quant à la façon de le faire ressortir dans le Règlement intérieur de la Conférence du désarmement. Tels ont été les faits qui ont été examinés lors des deux séances plénières, l'une formelle et l'autre informelle, les 3 et 5 août.

Le fait est également que le projet de proposition – ou comme certaines délégations l'ont désigné, le projet de décision – n'a pas été soumis pour adoption. Nous approuvons la proposition de nos collègues russes sur ce point.

Comme – si je ne me trompe pas – le nom des Présidents a été supprimé dans le paragraphe 4, je tiens aussi à vous indiquer qu'il conviendrait, par souci de cohérence, de supprimer aussi le nom de la Présidente dans ces deux paragraphes. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur d'Allemagne par l'entremise de la Représentante permanente adjointe et par votre entremise. L'Ambassadeur n'est pas ici, mais je le félicite pour son entrée en fonctions à la Conférence du désarmement en tant que nouveau membre de la famille. Je voudrais également exprimer nos sincères remerciements pour les efforts importants qui ont été déployés par l'Ambassadeur Peter Beerwerth, auquel nous adressons nos vœux de succès dans ses nouveaux projets.

Monsieur l'Ambassadeur, permettez-moi aussi de vous remercier pour tous vos efforts et pour les nouvelles suggestions de formulations dans le texte du projet de rapport. Je suis le débat depuis assez longtemps maintenant et en ce qui concerne le paragraphe 23, je tiens aussi à exprimer les vues de l'Inde. Je vieillis – c'est un fait –, mais pas jusqu'à souffrir d'amnésie. J'ai assisté à une très grande partie des débats en question qui se sont tenus dans cette salle, notamment à ceux qui portaient sur le projet de décision ou sur le projet de proposition de l'Ambassadrice Norton et, si vous vous penchez une minute sur le paragraphe 17, Monsieur le Président, vous pourrez constater qu'on n'y trouve aucune mention à un projet de décision. Il n'est question que de propositions. On y trouve le libellé suivant, que je vais vous lire pour clarifier les choses auprès de mes autres collègues, et ce, même s'ils peuvent disposer d'exemplaires devant eux : « Throughout the 2021 session, the first three successive Presidents of the Conference conducted intensive consultations with a view to reaching consensus on a programme of work on the basis of the relevant proposals » (Tout au long de la session de 2021, les trois premiers Présidents de la Conférence ont mené d'intenses consultations en vue de trouver un accord sur un programme de travail, sur la base des propositions pertinentes faites à cette fin). On y trouve le mot « proposals » et non pas « decisions ». Il est ajouté ce qui suit : « Delegations expressed their views on the issue of a programme of work, taking account of relevant proposals and suggestions, which are duly reflected in the plenary records. However, despite these efforts, the Conference did not succeed in reaching consensus on a programme of work in 2021 » (Les délégations ont fait part de leurs vues sur la question, fondées sur les propositions et suggestions pertinentes formulées, vues dont il est dûment rendu compte dans les comptes rendus des séances plénières. Cela étant, malgré les efforts déployés, aucun consensus n'a été trouvé sur un programme de travail en 2021).

Je ne vois pas en quoi le paragraphe 23 pourrait être libellé autrement que le paragraphe 17. Il a été proposé par la présidence de modifier le Règlement intérieur ou d'y apporter des mises à jour techniques. Nous avons tous participé à ces débats et des suggestions ont été formulées, ce qui est très proche de ce que nous avons fait pour le paragraphe 17. Je ne m'étends même pas sur le fond de la proposition, comme a pu également l'affirmer mon collègue iranien. Ce n'est pas une question de fond. C'est une question de processus, de procédure. Il s'agit de déterminer le caractère opportun et fondé des éléments dont il doit être rendu compte dans le rapport et, par conséquent, Monsieur le Président, je vous prie de reproduire le libellé du paragraphe 17 dans le paragraphe 23. Aucun consensus n'a été trouvé.

Je me souviens aussi que l'Ambassadeur des Pays-Bas a suggéré de procéder à un sondage sur cette proposition ou ce projet de décision et ma délégation a demandé au Président de ne pas le faire. Il ne fait aucun doute qu'il n'y a eu aucun consensus dans tous les autres cas, sauf sous la présidence de l'Ambassadeur Pecsteen de Buytswerve, au cours de laquelle le projet de décision a effectivement fait l'objet d'un sondage. Les deux autres Présidents – l'Ambassadeur du Brésil et l'Ambassadeur de Bulgarie – ont établi et déclaré qu'il n'y avait pas de consensus. Je suis convaincu que tel a été le cas pour ce qui nous intéresse concernant l'Ambassadrice Norton. Elle a eu l'extrême amabilité et générosité de ne pas procéder à un sondage sur la décision. Elle a déclaré qu'il n'y avait pas de consensus et que nous allions poursuivre les efforts afin d'y parvenir, ce qui se rapproche beaucoup des déclarations des précédents Présidents. Par conséquent, je vous prie instamment de reprendre les termes du paragraphe 17 dans le paragraphe 23. J'espère que cela résoudra ce problème, du moins pour l'instant et pour cette année, et nous nous chargerons l'année prochaine de déterminer comment mieux nous y prendre. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne à présent la parole à la Représentante de la République de Corée.

M^{me} Choi Sonhee (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, de me donner la parole et je vous suis reconnaissante pour ce nouveau texte au paragraphe 23. Je serai très concise. Je me fais également l'écho des nombreux autres orateurs, notamment de l'Ambassadrice d'Australie, concernant ces questions.

Honnêtement, nous ne sommes pas convaincus que ce nouveau texte rende correctement compte de la véritable teneur de nos débats. La Conférence du désarmement n'est pas parvenue à trouver un consensus sur le projet de décision. Nous estimons que tels ont été les véritables faits qui se sont produits lors de nos débats et nous sommes en particulier préoccupés par le libellé sur les aspects procéduraux et opérationnels, car il ne rend pas compte des débats très importants de cette séance. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Madame Choi. L'Ambassadrice d'Australie demande la parole.

M^{me} Mansfield (Australie) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président, et je m'excuse de revenir sur ce sujet une deuxième fois. Merci à vous, chers collègues. D'après nos souvenirs de ces débats, il a été très clairement affirmé par plusieurs délégations qu'aucun consensus n'avait été dégagé sur le projet de décision et nous estimons qu'il doit en être rendu compte. Le consensus est de toute évidence à la fois l'atout majeur et le carcan de cette instance, mais je ne pense pas qu'il soit nécessaire de faire preuve d'exactitude dans la façon dont nous rendons compte de nos accomplissements et de nos revers au cours des mois qui se sont écoulés.

Je remercie mon collègue indien pour son approche pleine de sagesse. Nous voulons que cette décision et son examen soient traités comme l'ont été les autres décisions.

Le Président (*parle en anglais*) : Je suis désolé, Madame l'Ambassadrice, pourriez-vous augmenter le volume de votre micro et répéter la dernière partie de votre déclaration ?

M^{me} Mansfield (Australie) (*parle en anglais*) : Je vous présente mes excuses à tous ainsi qu'aux interprètes. Je vais simplement reprendre mes propos et remercier mes collègues pour leurs observations. D'après nos souvenirs de ce qui est ressorti des débats ainsi que des déclarations des membres de cette instance, plusieurs parties ont clairement affirmé qu'il n'y avait aucun consensus concernant le projet de décision. Je crois que le compte rendu officiel n'est pas encore disponible. Nous remercions le secrétariat d'avoir lu les observations de la Présidente, mais lorsque le compte rendu officiel des déclarations des autres intervenants sera également disponible, vous pourrez constater que les souvenirs de certains de nos autres collègues de cette instance sont exacts. Il doit être rendu compte des faits qui se sont déroulés et cette décision doit être traitée comme l'ont été les autres décisions examinées par cette instance au cours de l'année écoulée. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Madame l'Ambassadrice. Le Représentant de la République arabe syrienne va s'exprimer par liaison vidéo.

M. Ali (République arabe syrienne) (*s'exprime par liaison vidéo*) (*parle en arabe*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Avant de me pencher sur le paragraphe 23, je voudrais revenir rapidement sur le paragraphe 17 pour vous faire part du soutien de ma délégation s'agissant du texte tel que vous l'avez proposé. Concernant le paragraphe 23, à la lecture par le secrétariat des extraits de transcriptions numérisées de la séance, notre délégation comprend que le document canadien n'a pas été soumis officiellement en tant que projet de décision aux fins d'adoption par la Conférence et qu'il est resté un document de travail portant la cote CD/WP. Il n'est dès lors pas nécessaire que ce paragraphe rende compte de l'aboutissement ou non à un consensus sur ce projet de décision.

Nous avons d'autres observations à formuler concernant ce paragraphe, mais nous attendons des instructions de notre capitale. Je m'associe aux propos de mon collègue de la délégation iranienne concernant la suppression du nom de la Présidente dans ce paragraphe, par souci de cohérence avec le reste du rapport, car les noms des Présidents sont indiqués dans l'appendice. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur Ali. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des États-Unis d'Amérique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. J'ai parfois l'impression qu'il existe des mondes parallèles dans cette instance.

Je serai concis, bien que je voudrais vous en dire davantage à ce sujet. Je remercie la délégation russe pour sa proposition, qui n'est toutefois pas acceptable pour ma délégation. Je tiens également à réagir à une autre observation qui a été faite par le Représentant de la Russie et au titre de laquelle il a affirmé que le projet de décision n'avait pas pour objet de modifier le Règlement intérieur. Au contraire, le document sur le projet de décision n'avait que pour objet de modifier le Règlement intérieur afin qu'il tienne compte de l'équité entre les femmes et les hommes. Il est absurde de croire qu'il en a été autrement de ce document et de son intention sous-jacente.

Pour conclure, je garde les mêmes souvenirs que ceux de l'Ambassadrice d'Australie. Pendant les débats en séance plénière, plusieurs États ont déclaré qu'il n'y avait pas eu de consensus sur le projet de décision – si vous posez la question à la Présidente du Canada, il ne fait aucun doute qu'elle vous dira qu'elle avait l'intention de le soumettre pour adoption. Je n'ai pas le texte devant moi, mais j'ai repris des termes qui ont été lus par le secrétariat et, encore une fois, pour la paraphraser, la Présidente a déclaré qu'elle avait l'intention de soumettre le projet de décision afin d'« envisager de l'adopter ».

D'après mon expérience dans cette instance, cela signifie qu'elle voulait essentiellement soumettre ce projet pour adoption et que telle était son intention. Je la laisserai s'exprimer sur ce sujet une autre fois, car le Canada n'est pas présent dans cette salle aujourd'hui, mais nous avons tous parfaitement compris dans cette salle que tel était son dessein. Certains ont déclaré en substance qu'il n'y avait pas de consensus sur le projet de décision et, encore une fois, tout ce que nous demandons, c'est qu'il soit rendu compte de l'absence de consensus sur le projet de décision. Je ne sais pas pourquoi il est si difficile d'y parvenir dans cette salle. Concernant les intervenants qui ont fait part de manière officielle du fait qu'ils ne pouvaient pas l'accepter, je me demande pourquoi ils ne peuvent accepter que cela soit consigné dans le rapport annuel. Je ne le comprends pas et je souhaiterais obtenir des informations plus détaillées sur ce point. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur de France.

M. Hwang (France) : Merci, Monsieur le Président. Je m'excuse de vous redemander la parole et vous remercie de me la redonner. Je partage l'avis de mon collègue américain. J'ai moi aussi l'impression que nous vivons dans des mondes parallèles. Pour être plus précis, j'ai l'impression que certaines délégations vivent dans un monde parallèle, et pas la mienne, mais c'est un détail, une question d'interprétation..

Je voudrais juste réagir à la dernière intervention, très émotive et très nerveuse, de la Fédération de Russie et dire toute mon empathie à la délégation russe car nous avons tous à un moment donné dû faire face à des instructions indéfendables de notre capitale. C'est la vie, c'est comme ça, j'en suis désolé. Je comprends la difficulté. Je voudrais dire, à travers vous, à la délégation russe, mais aussi à la délégation de la République islamique d'Iran, de rendre compte précisément à leur capitale de ce qu'il se passe ici, de ce qu'il s'est passé le 6 août, d'essayer d'obtenir des instructions destinées à rebâtir de la confiance dans cette enceinte, parce qu'au-delà du paragraphe 23, je crois que ces instructions venant de ces capitales-là nuisent à la confiance dans cette enceinte, et nous n'avons pas besoin de cela, très franchement. Pour finir, je dirais que j'ai bien écouté ce qu'a dit, toujours avec grande sagesse, notre collègue de l'Inde. Je crois, en faisant une analogie entre le paragraphe 17 et le paragraphe 23, qu'une porte de sortie existe. Ma délégation vous transmettra ses propres propositions d'amendement. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. La Fédération de Russie a demandé la parole.

M. Belousov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Monsieur le Président, veuillez m'excuser, mais je ne pourrai probablement pas limiter totalement ma déclaration, comme vous l'avez demandé, en m'intéressant directement au texte. Je dois simplement répondre à certaines des remarques de mes collègues.

Tout d'abord, je tiens à m'excuser auprès de l'Ambassadeur des États-Unis. Ma déclaration lui a été clairement mal traduite en anglais. Je n'ai pas indiqué dans ma déclaration que le projet de décision ne contenait pas de modification technique du Règlement intérieur. C'est inexact. J'ai déclaré que nous n'avions presque pas examiné le projet de décision au cours du débat. Telle était la teneur de mes propos.

En ce qui concerne ces mondes parallèles et ces différences d'interprétation, je m'associe pleinement à mon collègue américain et à mon collègue français. On a l'impression que chacun détient sa propre vérité, sa propre réalité et sa propre interprétation des faits. Toutefois, je n'ai pas fait référence dans mes propos à des hypothèses, mais à des éléments qui ont été lus par le secrétariat. Ce dernier a très clairement lu un extrait d'un compte rendu de séance dans lequel il apparaît de manière explicite que le projet de décision n'a pas été soumis aux États aux fins d'approbation. À la fin de la séance, la présidence a proposé d'examiner et d'approuver une question entièrement différente et a demandé au secrétariat de continuer à travailler sur le document à partir du texte anglais du projet de décision et ainsi de suite.

S'agissant du fait que de nombreuses délégations ont déclaré pendant le débat qu'elles ne constataient pas de consensus, je ne peux vraiment pas m'y opposer – nombre de délégations l'ont évoqué –, mais il s'agit de l'appréciation de ces délégations, et le mot « consensus » a été mentionné. À l'issue du débat, chaque délégation a pu tirer sa propre conclusion des faits qui se sont déroulés et de la situation qui pouvait en découler concernant la proposition. Il est par conséquent malvenu de fonder notre rapport sur l'avis de telle ou telle délégation. Notre rapport doit être fondé sur des faits et sur le fait que le projet de décision n'a pas été examiné, il n'a pas été débattu point par point. Vous pouvez sortir tous les comptes rendus – pas un seul État n'a examiné le projet de décision point par point. Voilà pour le premier élément.

Deuxièmement, ce projet de décision n'a pas été soumis aux États pour approbation. En ce qui concerne la double interprétation qui est faite des propos de l'Ambassadrice Norton sur le projet de décision, comme l'a exposé mon collègue américain, je suis très surpris. L'anglais n'est pas ma première langue, mais je comprends tout à fait la différence entre « consideration », « tabling » et « proposing for adoption ». Il me semble qu'il y a une différence de taille ici entre « to consider introducing » et « to propose for adoption ». La différence est évidente, même pour quelqu'un qui ne parle pas l'anglais comme l'Ambassadeur Wood. S'agissant de notre position sur ce paragraphe, nous l'avons déjà évoquée : ce paragraphe doit être amélioré et nous soumettrons à cet effet nos suggestions au secrétariat par écrit.

Je voudrais aussi répondre à l'Ambassadeur de France qui nous a recommandé d'informer notre capitale de ce qui se passe ici. Je tiens à assurer l'Ambassadeur du fait que Moscou a été informé en détail de la situation à la Conférence du désarmement et des provocations qui ont été engagées par certains États.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur Belousov. Je donne à présent la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. Je trouve très intéressant le débat qui est le nôtre aujourd'hui. Je prends la parole, car je me sens quelque peu coupable d'avoir demandé à notre présidente, l'Ambassadrice Norton, de ne pas procéder à un sondage officiel concernant la décision. La proposition était déjà sur la table. Elle avait distribué sa proposition et je tire aujourd'hui une nouvelle leçon de multilatéralisme : chaque projet de décision doit tout d'abord être lu paragraphe par paragraphe et faire l'objet d'un sondage paragraphe par paragraphe. Ce n'est qu'à ce stade que vous pouvez en conclure qu'il n'a pas fait consensus.

J'ai passé la plupart de ma carrière dans le domaine du multilatéralisme et je tire un nouvel enseignement aujourd'hui. Ne peut-on vérifier qu'un texte fait consensus qu'après avoir déposé officiellement le projet de décision et fait une lecture de chaque paragraphe ? N'est-il possible qu'à ce stade d'en conclure qu'il ne fait pas consensus ? Je n'ai absolument jamais vu ça de ma carrière. Dans de nombreuses instances, j'ai constaté que les Présidents présentaient effectivement des propositions, qui faisaient l'objet d'un sondage, et en tiraient quelques fois leurs propres conclusions, parfois de manière informelle ou parfois de manière

officielle. Il y a eu ici une séance plénière officielle sur une proposition. Les délégations ont fait part de leurs vues concernant différentes parties de la proposition et je pense que cela a suffi à en conclure qu'il n'y avait pas de consensus.

Je me sens vraiment coupable. J'aurais dû laisser ce jour-là la Présidente procéder à un sondage sur la proposition et faire en sorte que les délégations opposées à l'adoption du projet de proposition affichent leur position. Je me sens vraiment mal aujourd'hui et, comme je l'ai dit précédemment, je me sens coupable. Je n'aurais pas dû agir ainsi, mais on ne refait pas le passé et on ne peut pas revenir en arrière. Nous pourrions en tirer une leçon l'année prochaine. J'insiste à nouveau, Monsieur le Président, pour que nous reproduisions le libellé du paragraphe 17. À défaut, nous pourrions également insérer le paragraphe 17 entre crochets. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Il ne fait également aucun doute pour mon équipe et pour moi qu'il n'y a pas de consensus sur la proposition mentionnée au paragraphe 23. Ne vous inquiétez pas. Je donne à présent la parole au Représentant de la République islamique d'Iran.

M. Azadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je vous remercie et vous prie de m'excuser de prendre une nouvelle fois la parole. Nous approuvons votre proposition pour le paragraphe 23. Nous avons quelques observations, mais nous sommes en mesure de l'accepter, et je peux convaincre ma capitale. Comme mon collègue russe l'a précisé, nos collègues français peuvent être certains que nous avons pleinement informé notre capitale. Nous espérons que nous pourrions tous dire un jour à notre capitale que la Conférence du désarmement a entamé des travaux de fond.

S'agissant de la proposition de l'Ambassadeur d'Inde, M. Sharma, qui suggère de reproduire le libellé du paragraphe 17 dans le paragraphe 23, je pense qu'il y a un nouveau sens et une différence ici : nous avons consacré presque toute la première partie de la session de 2021 à examiner la proposition de programme de travail et nous nous sommes penchés sur le fond du programme de travail, sur chaque élément, sur le mandat de la Conférence, sur les organes subsidiaires, etc. Il est, dans ce cas, logique d'affirmer que la Conférence n'a pu aboutir à un consensus sur le programme de travail, mais ici la situation est quelque peu différente et nécessite un examen approfondi. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup. Nous avons encore cinq minutes. Sachant cela, je donne à présent la parole à la Représentante de la République bolivarienne du Venezuela.

M^{me} Díaz Mendoza (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Je serai concise, Monsieur le Président. Nous avons tous notre propre perception des faits qui se sont déroulés les 5 et 10 août. Il y a bien eu un débat, un examen de la proposition. Cela ne fait aucun doute. Nous ne pouvons souscrire aux observations selon lesquelles l'Ambassadrice du Canada avait eu l'intention de présenter un projet pour adoption. Nous avons tous des intentions, mais cela ne s'est pas passé ainsi. Il n'y pas eu de présentation de projet aux fins d'adoption par la Conférence du désarmement, car si tel avait été le cas, nous aurions entendu formuler des expressions telles que la suivante : « Puis-je considérer que la Conférence est disposée à adopter [...] ? ». Cela n'a pas été le cas.

Ma délégation ne peut dès lors en conclure qu'un document a été présenté pour adoption. Je pense que nous pouvons examiner la proposition de l'Ambassadeur d'Inde concernant l'équilibre à trouver entre le paragraphe 23 et le paragraphe 17 afin de faire ressortir les mêmes références ou de faire preuve d'exactitude dans nos propositions. De toute évidence, aucun projet de décision n'a été soumis aux fins d'adoption. Merci beaucoup.

Le Président (*parle en espagnol*) : Excusez-moi, Monsieur l'Ambassadeur Quintanilla Román, l'Ambassadeur des Pays-Bas a demandé la parole avant vous.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Je suis vraiment satisfait des mots qui ont été prononcés par notre collègue indien, car j'ai été un peu surpris lorsqu'il a bloqué, pendant la séance, ma proposition visant à présenter officiellement un projet de décision auprès de la Conférence du désarmement. Sa motivation était toutefois sincère – je le regarde pour voir s'il hoche la tête –, mais je pense qu'il voulait éviter que les divisions se creusent encore plus à la Conférence, sachant que le projet de

décision ne faisait clairement l'objet d'aucun consensus et que quelques États étaient opposés à l'adoption de cette décision. Il s'agit de déterminer comment faire consensus à la Conférence.

Comme l'Ambassadeur d'Inde l'a expliqué à la délégation russe – et je voudrais faire écho à cette déclaration –, si nous devons prendre des mesures officielles pour déterminer si nous avons abouti à un consensus à la Conférence, en présentant de manière officielle les décisions et en les faisant lire paragraphe après paragraphe, si c'est ce qui nous attend, ce n'est pas ce que j'avais compris pendant cette séance. La séance en question ne portait absolument pas à confusion. Il y avait un large consensus sur une simple décision qui visait à modifier le texte du Règlement intérieur et qui a été bloquée par une poignée d'États. Pour éviter d'exacerber les divisions, l'Ambassadeur d'Inde a déclaré, à la suite de ma proposition, qu'il serait préférable de ne pas la présenter et il a persuadé la Présidente d'agir de la sorte.

Il est également intéressant de noter qu'il a déclaré que le projet de décision était toujours sur la table et j'ai entendu d'autres personnes affirmer que ce projet de décision, qui avait été déposé en premier lieu par l'Australie et le Canada, était encore sur la table. Je me tourne alors aussi vers les prochains présidents et je me demande s'ils ont l'intention de garder ce projet de décision sur la table. Si nous sommes déterminés et si les opposants affirment qu'ils n'étaient, en réalité, pas opposés à ce projet de décision et le soutenaient, c'est une bonne nouvelle. S'il y a consensus, nous pouvons facilement modifier le Règlement intérieur, comme l'ont proposé d'abord l'Australie et ensuite le Canada. Je vous remercie.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Je donne la parole à l'Ambassadeur de Cuba, qui sera le dernier intervenant ce matin.

M. Quintanilla Román (Cuba) (*parle en espagnol*) : Merci, Monsieur le Président. Je serai très bref. En réalité, ma délégation ne trouve pas cette question particulièrement problématique. Nous avons tous de l'expérience dans le domaine du multilatéralisme et nous savons tous que les projets de décision doivent être consignés de manière officielle, conformément au règlement de nos instances. Même ici à Genève, au Conseil des droits de l'homme, si vous présentez un projet de résolution, vous pouvez l'examiner sans qu'il fasse consensus, mais si vous ne l'inscrivez pas, il n'en sera pas rendu compte dans le rapport de la session du Conseil des droits de l'homme. Je trouve que la situation est très claire. Nous devons nous conformer aux règles et aux pratiques qui ont été suivies par la Conférence du désarmement tout au long de son existence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Merci beaucoup, Monsieur l'Ambassadeur. Il est clair que ce paragraphe ne fait pas consensus. Par conséquent, nous mènerons sous ma présidence des consultations bilatérales avec les délégations qui sont les plus préoccupées et nous essayerons de trouver les libellés qui conviennent en tenant compte des intérêts de toutes les parties afin d'aboutir à un consensus. Je m'y emploierai demain matin et je vous serais reconnaissant si vous pouviez participer à ces réunions bilatérales, car nous pourrions ainsi rédiger et présenter le texte en séance plénière en temps voulu.

Dans l'après-midi, nous poursuivrons l'examen des paragraphes restants, en particulier des paragraphes qui ont été modifiés, afin d'essayer de clôturer le débat sur l'ensemble du document. La séance est levée.

La séance est levée à 13 heures.